

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 7/II

Séance du mardi 9 décembre 2008, seconde partie

Présidence de M. Claude Bonnard (Les Verts), président

Sommaire

Ordre du jour (voir bulletin N° 7/I, p. 575)	
Ouverture de la séance	712

Préavis :

N° 2008/40	Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2009.	
	Plan des investissements pour les années 2009 à 2012 (Administration générale et Finances)	712
	<i>Reprise et fin de la discussion sur le préavis N° 2008/40, ainsi que sur le rapport le concernant.</i>	712
	1. Administration générale et Finances	716
	2. Sécurité publique et Sports	719
	3. Culture, Logement et Patrimoine	720
	4. Travaux	728
	5. Enfance, Jeunesse et Education	729
	6. Sécurité sociale et Environnement	731
	7. Services industriels	733
	Plan des investissements pour les années 2009-2012	734

Séance

du mardi 9 décembre 2008, seconde partie

Membres absents excusés: M^{me} Caroline Alvarez, M^{me} Claire Attinger Doepper, M. Luc Chessex, M^{me} Marie Deveaud, M. Jean-Michel Dolivo, M^{me} Sylvie Freymond, M. François Huguenet, M^{me} Sandrine Junod, M. Jean Meylan.

Membres absents non excusés: M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M^{me} Marie-Claude Hofner, M^{me} Sophie Michaud Gigon, M. Francis Pittet, M^{me} Anna Zürcher.

Membres présents	86
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	<u>100</u>

A 20 h 50, à l'Hôtel de Ville.

Le président: – Mesdames et Messieurs, veuillez prendre place, nous reprenons nos débats. J'appelle M^{me} Truan à la tribune; mais si elle le désire, elle peut intervenir depuis sa place.

Si vos collègues veulent bien faire silence, je pourrai vous donner la parole, Madame Truan.

Commune de Lausanne

Budget de fonctionnement de l'exercice 2009

Plan des investissements pour les années 2009 à 2012

*Reprise et fin de la discussion sur le préavis N° 2008/40, ainsi que sur le rapport le concernant*¹

M^{me} Isabelle Truan (LE): – J'interviens à propos d'un budget qui se situe dans le contexte difficile dû à la crise financière. Je ne reviendrai pas, à l'instar de mes collègues, sur les incidences de celle-ci sur les impôts qui, nous dit-on, ne se feraient sentir qu'à partir de 2010; ni ne me hasarderai à deviner le prix de l'énergie ou de la péréquation. Je ne m'arrêterai pas non plus sur les mesures prises en 2004 et qui, arrivées à leur terme, donnent libre cours à des engagements massifs de personnel ou à des achats de marchandises de toutes sortes.

¹ BCC 2008-2009, T. I (N° 7/I), pp. 672 ss.

Pour maîtriser un budget, la Municipalité devrait prendre des mesures d'une toute autre nature: ralentir certains projets, revoir les subventions, réorganiser l'Administration communale (réduction du nombre de directions, par exemple), agir sur les taxes de raccordement aux SI (gaz, chauffage urbain, électricité) et subsidiairement à la Direction des travaux (eau). En effet, certaines taxes représentent jusqu'à 3% du coût de construction d'un immeuble.

C'est sur ce dernier point que je vais m'arrêter. En effet, les taxes de raccordement sont l'émolument que paie tout propriétaire lorsqu'il construit ou rénove d'une façon importante son bâtiment.

La crise financière actuelle va mettre un frein à tout un pan de notre activité économique, notamment dans le domaine de la construction et surtout de la rénovation des bâtiments. Ce ralentissement aura des répercussions sur l'économie. Ne dit-on pas: «Lorsque le bâtiment va, tout va»?

D'autre part, la responsabilité envers notre descendance nécessite que nous nous engagions dans les économies d'énergie et, plus généralement, dans le respect des principes du développement durable. Celui-ci se concrétise, par exemple, par une meilleure isolation des bâtiments, une utilisation des eaux pluviales plus judicieuse, un captage passif de l'énergie solaire plus performant.

Nous pouvons conjuguer ces deux objectifs. Il s'agirait de consentir aux milieux concernés une réduction des taxes de raccordement en fonction de l'effort fait par le propriétaire sous l'angle de l'économie d'énergie. Une directive fédérale existe dans ce domaine, et les Communes sont libres de l'appliquer.

Je vous donne un exemple, et un précédent, au niveau communal: la Direction des travaux, par son Service d'assainissement, accorde une réduction allant jusqu'à 30% de la taxe de raccordement des eaux usées lorsque le propriétaire procède à la rétention des eaux pluviales. Par analogie, on pourrait faire de même lorsque le propriétaire d'un bâtiment à construire ou à rénover améliore l'isolation thermique ou rationalise la consommation énergétique.

Ainsi, par exemple, il faudrait introduire:

- lorsqu'un immeuble est isolé en standard Minergie-S, une réduction de la taxe de raccordement au chauffage à distance ou au gaz;
- lorsque l'utilisation d'ampoules FL est généralisée, une réduction de la taxe de raccordement électricité;

- lorsque la rétention des eaux pluviales est utilisée pour les installations W.-C., une réduction supplémentaire de la taxe de raccordement aux eaux usées ;
- lorsque des réducteurs de consommation d'eau potable sont installés, une réduction de la taxe de raccordement à l'eau.

... Et ainsi de suite pour chaque mesure concrète d'économie d'énergie ou de développement durable.

Vous vous demandez : où veut-elle en venir ? Quel est le lien avec notre budget ? C'est simple : en liant les taxes de raccordement aux mesures appliquées par les propriétaires des immeubles en matière de développement durable, vous créez un *modus vivendi* par lequel :

- le propriétaire, et non la Commune, engage la dépense pour le développement durable, mais il se rattrape sur les réductions des taxes de raccordement ;
- si la Commune perd une partie des revenus de ses taxes, elle économise sur le plan des investissements, pour Agenda 21, par exemple ;
- c'est une manière d'inciter et de faire participer d'une manière proactive les entrepreneurs privés à l'effort pour le développement durable.

C'est encore et aussi une manière de relancer l'activité économique en période de crise, en rendant les rénovations plus attrayantes, la Commune jouant un rôle moteur dans l'animation de l'économie privée.

Je laisse le soin à nos édiles de réfléchir à ce que je viens de dire ; pour ma part, je reviendrai sur le sujet par voie de motion.

M^{me} Florence Germond (Soc.) : – Souvent, la droite de ce Conseil ne voit que les chiffres tandis que la gauche s'intéresse plutôt aux prestations qui sont derrière les chiffres. C'est l'opposition classique lors des débats budgétaires. Non seulement la droite est obnubilée par les chiffres, mais elle en reste au discours et fait rarement des propositions concrètes. Elle prône de couper dans les prestations, sans jamais dire lesquelles, et elle vote les préavis. Néanmoins, du côté des propositions concrètes, il y a celle de faire perdre Fr. 5,5 millions à la collectivité en supprimant un impôt, ou encore celle d'investir quelque Fr. 80 millions dans un tunnel autoroutier. Personnellement, je suis heureuse de ce que j'ai entendu de M. Mettraux ce soir. Il a annoncé que les partis de droite ne voteraient plus les crédits d'investissement. Je me réjouis qu'il ne vote pas ce crédit, au moins dans cette législature. J'en ai pris bonne note ! (*S'adresse à M. Claude Mettraux.*) Non, Monsieur, les Fr. 80 millions sont à la charge de la Commune ! Mais ne refaisons pas le débat de la dernière fois².

Pour le Parti socialiste, c'est clair : il faut porter une attention particulière aux dépenses du budget communal.

D'habitude, c'est le syndic qui parle des reports de charges, mais j'ai demandé en Commission des finances des renseignements précis sur les prestations de la facture sociale. Le Canton nous informe que Fr. 36 millions de charges supplémentaires, assumées pour moitié par les Communes – donc Fr. 18 millions –, découlent de la « Lex Blocher », la Loi sur l'asile. En effet, la Confédération s'est complètement déchargée sur les Cantons des coûts liés à cette loi. Donc, dans le Canton de Vaud, pour moitié sur les Communes, via la facture sociale. Autre exemple : la diminution des prestations de l'assurance chômage, qui ont fait croître d'autant les coûts des mesures d'insertion. Ce sont des mécanismes de report précis, chiffrables : ici, Fr. 36 millions reportés par la Confédération sur le Canton et pour moitié sur les Communes. On accuse toujours la gauche de mauvaise gestion, mais il faut développer une vue d'ensemble sur les questions financières.

M. Voiblet a accusé le Parti socialiste de ne jamais faire aucune proposition. Ce soir, ce dernier vient avec une proposition concrète : l'interpellation que j'ai déposée en début de soirée, « Péréquation financière fédérale ». Si on examine en détail les chiffres de la Confédération, le Canton de Vaud touche pas moins de Fr. 50 millions pour des charges dites « de ville », des charges sociodémographiques. Or une bonne partie de ces charges sont assumées – il faut faire des calculs précis, c'est assez compliqué, je le développe dans mon interpellation – par les Villes de ce canton, dont Lausanne. Le Parti socialiste demande à la Municipalité d'examiner précisément quelles sont les charges assumées par la Ville et d'ouvrir des négociations avec le Canton sur ce plan, afin que Lausanne obtienne ce qui lui revient de droit. C'est la proposition tout à fait concrète que nous déposons ce soir.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – La présentation du marché de l'énergie par M. Gaudard est extrêmement inquiétante³. Elle donne l'impression que nous sommes dans l'impossibilité de prévoir quoi que ce soit, avec un prix du baril de pétrole qui a passé de plus de \$ 160.– au mois de juillet à moins de \$ 40.– aujourd'hui.

Je désire vous rassurer sur le budget des Services industriels pour leurs achats d'énergie, tant pour l'électricité que pour le gaz. Evidemment, les prix ne seront pas toujours ceux que nous voyons aujourd'hui... Mais une partie notable des besoins de la Ville de Lausanne en électricité et en gaz est d'ores et déjà couverte. C'est-à-dire que nos achats sont déjà faits de façon prévisionnelle. Il reste bien entendu un certain pourcentage – autour de 10 %, entre 5 et 20 % – qu'il faut acheter de manière immédiate ou qui est beaucoup plus immédiatement indexé sur le marché. Cela a évidemment des incidences fortes et imprévisibles. Mais, dans l'ensemble, et sur ce point des achats d'énergie, le budget 2009 des Services industriels est déjà défini et assez sûr – en tout cas aux trois quarts.

²BCC 2008-2009, T. I (N° 6/II), pp. 526 ss.

³BCC 2008-2009, T. I (N° 7/I), p. 705.

La question de M. Gaudard portait sur le fait que le calcul de la progression des recettes, figurant dans le préavis 2008/40, ne correspondait pas au total. La somme indiquée est de Fr. 92,7 millions, suivie d'une série de chiffres liés aux progressions des ventes d'électricité, de gaz et de chauffage à distance, et de taxes diverses. Or l'addition des chiffres correspond à Fr. 90 millions. Les Fr. 2 millions restants sont explicables, en tout cas par deux facteurs principaux. Le premier est le prélèvement sur les réserves; il n'est pas mentionné dans la parenthèse, mais il figure dans votre budget. Le deuxième facteur est la ligne 438, où les crédits d'investissement fournissent un revenu à la Ville. En effet, les Services industriels, en l'occurrence, ont du personnel engagé à l'année. Ce personnel doit être facturé aux crédits d'investissement pour des raisons, précisément, qui importent à M^{me} Longchamp – si je comprends bien le titre de l'initiative qu'elle a déposée aujourd'hui – liées à la lisibilité analytique de la comptabilité des SI. Une lisibilité évidemment essentielle dans un contexte d'ouverture des marchés.

Si on met en rapport l'addition qui préoccupait M. Gaudard et ces facteurs supplémentaires – facturation des frais de personnel aux crédits d'investissement et prélèvement, en plus et en moins, sur les réserves – on arrive aux Fr. 92 millions du résultat final.

Et puis je voudrais dire un petit mot à M^{me} Truan, qui est pleine de bonnes idées – peut-être pas complètement désintéressées, mais bonnes néanmoins. La responsabilité des décisions énergétiques dans le domaine du bâtiment est prévue dans la Constitution fédérale et elle est réservée aux Cantons. Il est probablement possible d'encourager la Ville à faire quelque chose dans ce domaine. Comme la compétence est réservée aux Cantons, nous verrons dans quelle mesure il est possible d'intervenir à notre niveau. Le souci de M^{me} Truan correspond parfaitement à celui des Services industriels, qui vendent de l'énergie et en même temps encouragent les économies d'énergie. Ils sont donc très soucieux de trouver des solutions gagnant-gagnant, dans lesquelles ils pourraient vendre moins de kWh, encourager les économies d'énergie, tout en restant des services commerciaux favorables aux finances de la Ville.

Il y a des solutions, elles sont pour l'instant difficiles à intégrer dans la législation actuelle, mais je ne désespère pas que tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal et intercantonal – il y a le modèle de prescriptions énergétiques pour les Cantons, le MOPEC – nous trouvions des solutions permettant une activité raisonnable et gagnante pour tous.

M. Guy Gaudard (LE): – Je voulais revenir sur les Fr. 92 millions, mais M. Pidoux y a apporté une réponse. Je n'ai pas tout compris sur les frais inhérents au personnel, mais je vais y réfléchir. Je le remercie.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Je réponds à M^{me} Truan. Je suis estomaqué de ce que j'ai entendu: elle remet en cause la taxe et le principe que

celle-ci doit servir à couvrir les charges. En même temps vous voulez diminuer la manière de couvrir ces charges, alors que notre réseau d'eau, assez instable, nécessite des investissements importants.

Je rappelle aussi que l'application de la Loi sur la protection de l'environnement (LPE) affirme le principe du pollueur payeur. Puisque vous faites des remarques sur le Service d'assainissement, que vous avez cité plusieurs fois, et demandez au syndic de mettre en cause une disposition fédérale, je pense qu'il faut monter à Berne, Madame Truan!

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Je remercie M^{me} Germond; je l'apprécie beaucoup, elle me donne toujours l'occasion de revenir à la tribune et de parler de choses que je ne pensais pas traiter ce soir. Elle a parlé de M. Blocher, alors... J'en parlerai aussi, mais ce n'est pas moi qui ai commencé! (*Eclat de rire. Rumeurs.*)

C'est intéressant. Elle a dit: aujourd'hui, l'héritage de M. Blocher, avec sa nouvelle loi, ce sont des charges supplémentaires pour les Communes. Je résume. La gauche est extraordinaire! Quand la nouvelle loi a été acceptée, même si elle l'a été à l'ère de M. Blocher, la gauche a dit que c'était le travail de M^{me} Metzler qui payait. Aujourd'hui que cette loi est en application, qu'il y a une croissance des demandes d'asile et que cela pose peut-être des problèmes, c'est à cause de M. Blocher. Qui n'est plus en place! C'est une belle mentalité! Mais je vous remercie beaucoup de m'avoir donné cette occasion d'en parler.

Permettez-moi de revenir sur un point, sérieux. Notre syndic a parlé de réalisme au niveau étymologique; il a dit qu'une partie de ce Conseil communal faisait du catastrophisme. J'ai posé une question tout à l'heure, mais je n'ai reçu aucune réponse. J'ai sous les yeux cinq ou six plans d'assainissement des finances publiques de différentes Villes. Je pose donc la question suivante: pourquoi a-t-on fait des plans d'assainissement dans des collectivités publiques qui aujourd'hui ont des finances saines, sinon parce que ça correspondait à un besoin?

Je reviens aussi sur une phrase, que je trouve extraordinaire. Je prends l'exemple d'une ville gérée par des Socialistes, et publie ce commentaire financier: «L'objectif du financement des tâches publiques adaptées aux générations est atteint pour la génération actuelle.» C'est extraordinaire, une telle phrase! Je ne sais pas si on y arrivera un jour, mais avec la politique menée actuellement, ce sera le cas.

Monsieur le Syndic, les finances sont des choses sérieuses, vous avez raison. Néanmoins, j'ai des questions. Vous êtes un magicien des chiffres, peut-être, mais la magie a fini d'opérer. Aujourd'hui, la situation est délicate; il faudra y apporter des réponses. Or, ces réponses, je ne les vois pas venir.

Aujourd'hui, j'ai plutôt le sentiment que nous sommes passés d'un magicien à un hypnotiseur. Une personne

qui aura hypnotisé une partie de ce Conseil pendant plusieurs années pour cacher la vérité sur les comptes de la Commune.

Enfin, une dernière question : j'aimerais connaître les cinq mesures d'assainissement contenues dans ce budget par rapport à une dette de Fr. 2,3 milliards.

M. Daniel Brélaz, syndic : – M. Voiblet connaît fort bien les techniques de débat ; mieux d'ailleurs que la plupart de ses adversaires. Une partie de ce Conseil ferait bien de s'en inspirer avant de lui donner chaque fois la parole. Mais c'est de la tactique politique, Monsieur Voiblet.

Monsieur Voiblet, j'ai comme vous un certain nombre d'années d'expérience, j'en ai un peu plus, vous en avez une vingtaine, moi plutôt trente. Donc j'ai vu beaucoup de situations comme celle que vous décrivez.

La Municipalité a établi des plans d'assainissement à partir du déficit historique de 2003, Fr. 113 millions. Ces plans ont porté sur une cinquantaine de millions et se sont déployés à tous les postes du budget, par Prestations 2004, déjà évoqué ici, ainsi que par quelques modestes revalorisations de recettes, par exemple sur les taxes de stationnement. Le vrai déficit était de l'ordre de Fr. 90 millions, je l'ai dit, et si Fr. 115 millions apparaissaient, c'était dû à des raisons conjoncturelles, de changement de système. Pour le reste, la péréquation a fait un peu plus de Fr. 20 millions et les recettes, fiscales notamment, environ 40. Tout est indexé au coût de la vie, tant dans les recettes que dans les dépenses. Nous avons des dépenses supplémentaires, dues au m2 – un investissement exceptionnel pour l'avenir – d'une part, et d'autre part, à une politique jamais contestée dans ce Conseil, à ma connaissance : le développement systématique de l'offre en matière d'accueil de la petite enfance. Ce que beaucoup de Villes, même avec une gestion de gauche, ne font pas. C'est vrai que sur une génération il y aura eu une augmentation de l'équivalent de huit à neuf points d'impôts uniquement pour assurer les tâches dans ce domaine.

Les votes sur ces questions ont toujours fait l'unanimité, et je m'en réjouis. Mais la situation est comme ça, une fois de plus : Lausanne a décidé de résoudre un certain nombre de problèmes, et elle ne peut pas le faire en deçà de certaines limites. Pendant 80 ans, dont seulement huit sous une majorité de gauche, tout terrain communal était consacré uniquement et exclusivement à du logement subventionné. C'était la politique de la Ville et il n'y avait aucune exception à cette règle. Cela crée des déséquilibres : beaucoup de Communes ne font rien, l'Etat a les bases constitutionnelles pour agir mais ne fait rien non plus. Donc Lausanne a voulu éviter de couler à pic et de ne plus pouvoir assurer les prestations aux gens qui en ont besoin. Et qui sont nombreux, puisque vous avez dit justement que pour des raisons conjoncturelles, nous avons environ 45% – ça oscille, mais c'est un peu moins de 50% – des cas de revenu d'insertion du canton. Pour travailler à long terme et continuer

à développer le secteur de la petite enfance – prestations demandées en permanence et quasi unanimement par ce Conseil communal – quelques millions supplémentaires ont été budgétés.

En effet, quelques augmentations du personnel en font partie. La plupart viennent de préavis déjà votés la dernière législature par votre Conseil, notamment aux SI, pour le télé-réseau et l'électricité, et où les engagements ont été faits au dernier moment. Nous en avons vraiment besoin, mais cela figurait déjà dans la planification à long terme, expliquée depuis parfois cinq ans.

Pour l'autre partie, cela vient de situations différentes : le développement de la petite enfance, comme chaque année, et le développement des infrastructures des SI. Une partie vient d'ailleurs aussi du préavis de construction à Fr. 100 millions et quelques, approuvé ici en six secondes, je crois, ou à peu près... Il était indispensable, néanmoins ! Ce préavis a aussi nécessité du personnel. Il y a encore quelques prestations de service commercial, qui nous sont imposées par la libéralisation du marché. Ce sont donc chaque fois des choses qui viennent en partie de l'extérieur. Et puis il y a la Direction des travaux, avec toutes ces places à entretenir, tout ce qui est lié au m2, de près ou de loin. Cela a aussi nécessité l'engagement de quelques personnes.

Il n'y a pas de secret dans cette augmentation des postes. La Municipalité est consciente, comme vous – puisque j'ai fait la comparaison avec l'impôt sur les divertissements – que si on augmente chaque année de 70 postes, on dépense l'équivalent d'un assainissement de la Caisse de pensions par année ! Ça, évidemment, ça ne va pas non plus. Cependant, un certain nombre de ces postes sont rentables et plusieurs sont liés à des équipements ; si on veut que l'équipement fonctionne, il faut le personnel qui va avec.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Je me permets d'intervenir comme président de la Commission des finances. J'ai entendu, de manière très directe dans une intervention et de manière plus allusive dans d'autres, que le rapport du président de la Commission des finances heurtait certains lecteurs. En effet, le président de la Commission des finances fait de la politique. Comme vous tous ici. Il s'agit d'un rapport politique. En tant qu'élus, je me dois d'en faire. La Commission des finances est un des lieux où on fait de la politique et où la démocratie s'exprime.

Comme président de la Commission des finances, je me dois aussi d'être un peu rigoureux et sérieux à l'égard des allégations que d'aucuns peuvent énoncer au sein de la Commission ou pendant nos travaux, et qui relèvent d'erreurs manifestes dans le traitement des chiffres.

On m'a aussi reproché de faire beaucoup d'allusions à la crise financière. Il me semble que les interventions de ce soir, en tout cas celles venant de la droite, ont aussi toutes

fait référence à la crise. Mes allusions paraissent justifiées, a posteriori. Ne vivons-nous pas dans un monde mouvant? Lausanne ne fait-elle pas partie de ce monde? Je pense aussi que oui. N'est-il pas vrai que nous nous sommes enrichis plus vite que notre dette a augmenté? Les chiffres le prouvent. N'est-il pas vrai que le nombre de contribuables un peu plus aisés augmente à Lausanne depuis le début des années 2000? Les chiffres le prouvent aussi. N'est-il pas vrai qu'un budget public doit faire preuve de stabilité en période troublée? C'est vrai, encore une fois, et les tenants de la politique anticyclique qui se sont exprimés ici à la tribune le prouvent: un budget public en période mouvementée doit tenir les rênes pour éviter des conséquences pires sur la conjoncture. Aurais-je pu laisser, comme président de la Commission des finances, tous ces éléments en dehors du débat? Je ne pense pas. Je pense qu'il fallait les clarifier et je l'ai fait; dans mon rapport, vous avez simplement lu quelques vérités. Peut-être certaines vérités font-elles mal parce qu'elles heurtent certaines convictions, très peu étayées par des faits.

Quant à la politique anticyclique, je réagis à la remarque de M. Voiblet, qui demande une planification sur cinq ou dix ans. Une des observations qui figurent dans mon rapport demande précisément que la Municipalité présente une planification sur quatre ans. Je sais qu'elle existe. Si elle n'est pas suffisante, la Commission des finances pourra peut-être exiger une planification un peu plus lointaine. Mais il faut aussi se méfier des grandes intentions. Une telle planification, élaborée en juin ou en juillet de cette année, aurait mérité la poubelle deux mois plus tard. A cause du choc mondial, les meilleurs planificateurs du monde se sont tous trompés, à peu près sans exception.

Certains préopinants ont demandé des mesures d'assainissement. Pourtant, aussi bien l'UDC que LausanneEnsemble ont des représentants à la Commission des finances. Or j'ai remarqué le mutisme total de ces derniers, qui n'ont pas proposé une seule mesure visant à assainir, à économiser, ou allant dans le sens de leurs positions de ce soir. Pas un amendement de la droite pour biffer les 60 postes demandés par la Municipalité. Pourquoi un élu de droite critiquerait-il ces 60 postes ce soir alors qu'il s'abstient ou se tait sur ces mêmes augmentations de dotation lors du travail concret au sein de la Commission des finances? Une partie de ces postes relève de directions où les sous-commissions sont justement composées d'élus de cette minorité. On peut bien pousser des grands cris à la tribune, mais dans le travail concret... Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir? Je n'ai rien vu venir.

Le président: – La discussion générale continue. La parole n'est plus demandée, la discussion générale est close. Nous prenons maintenant le budget direction par direction, selon l'annexe détaillée que nous avons reçue.

Je donne la parole au président de la Commission des finances pour quelques mots d'introduction sur chaque chapitre. Vous avez la parole pour AGF, Monsieur Ghelfi.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Merci. Un passage de mon rapport fait partie des éléments apportés par la Commission des finances. Je reviendrai plus tard sur les observations, mais je précise d'emblée que l'une d'elles demande à la Municipalité d'élaborer un instrument simple de planification financière sur quatre ans et de le présenter à ladite Commission.

Quant au travail de la Commission, nous avons adopté pour ligne de conduite de traiter deux thèmes transversaux dans l'ensemble de l'Administration communale: le recours au personnel auxiliaire et l'évolution du coût de l'énergie et de l'eau. Chacune des sous-commissions devait en faire l'analyse.

Pour le recours au personnel auxiliaire, nous n'avons pas fait d'observation formelle; simplement la Commission des finances «invite la Municipalité à rester attentive à l'évolution du coût et du nombre des auxiliaires, afin qu'ils demeurent dans une proportion raisonnable».

Pour le coût de l'énergie, plusieurs mesures ayant été prises au quotidien dans l'ensemble des services de l'Administration, la Commission des finances juge qu'il faut accentuer l'effort. Elle invite la Municipalité à prendre des mesures simples, peu coûteuses et efficaces, afin d'améliorer encore la prise en considération générale, par les services, des économies d'eau et d'énergie.

J'en viens à la direction Administration générale et finances. La Commission des finances s'est intéressée à la rubrique «plan de mobilité» au Service du personnel. Il devrait atteindre l'équilibre, alors qu'il coûte aujourd'hui. Elle a analysé l'évolution des recettes fiscales et des flux de la péréquation ainsi que le budget de notre Conseil. Au vote, la Commission des finances a accepté le budget de la direction Administration générale et finances par 9 oui, 4 abstentions, sans opposition. Elle vous recommande de faire de même.

Le président: – Merci, Monsieur le rapporteur. Je prendrai les directions par chiffres généraux. Si la discussion n'est pas demandée, nous considérerons que le chiffre est adopté, sous réserve de l'acceptation du budget de chaque direction. Nous ne reviendrons donc pas sur les points de détail. Si vous voulez intervenir, merci d'annoncer le numéro et la page, si c'est possible, cela facilitera les prises de notes et nous permettra d'être plus précis.

Nous commençons par Administration générale et finances.

100 Autorités

1000 Conseil communal

La parole n'est pas demandée.

1001 Municipalité

La parole n'est pas demandée.

110 Secrétariat municipal
1100 Secrétariat communal

Discussion

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Permettez-moi d'intervenir sur le point 1100.365, Subventions à des institutions. Je l'ai dit tout à l'heure, nous avons pris quelques décisions dans le cadre de ce Conseil – je ne les remets pas en cause, elles ont été prises par la majorité – concernant des prestations en faveur de projets de développement dans divers pays du tiers monde. Selon moi, ces prestations doivent figurer au budget, mais pas au budget des services. Pour m'en assurer, j'ai pris contact avec M^{me} Klein, à la Préfecture de Lausanne, et j'ai posé quelques questions sur l'affectation de ces montants.

La Préfecture m'a répondu clairement qu'il n'était pas possible d'attribuer des montants directement depuis un service, cela doit faire partie d'une rubrique transparente de l'Administration communale.

Je connais deux prestations de ce type : le centime par mètre cube d'eau et le pour-cent de participation sur les équipements informatiques en faveur des pays en voie de développement.

Je souhaite que ces montants figurent au point 1100.365, conformément aux indications de la Préfecture.

Le président : – Je vous remercie. J'observe que vous ne déposez pas d'amendement.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Quelle que soit l'estime que nous avons pour ces Communes, Lausanne n'est ni Oron-le-Châtel ni Peney-le-Jorat. C'est-à-dire des endroits, dans le district d'Oron, bien connus de la Préfecture.

Nos comptes sont connus du Canton, il y a cent ans qu'ils sont approuvés sous cette forme et je ne vois pas d'argument nouveau pour en changer. Sans vouloir entrer dans une polémique, je suppose qu'il s'agit d'une mauvaise interprétation. La rubrique dont parle M. Voiblet, aux pages 136 à 163 environ, recense toutes les subventions attribuées par la Ville, par activité, de manière absolument transparente. Ce que propose M. Voiblet reviendrait à considérer que toutes ces subventions quittent les services de la Ville et soient « appondues » l'une à l'autre sur 28 pages, sautant du coq à l'âne. Ce n'est pas comme ça qu'on facilitera la lecture du budget. Notre manière de faire répond en outre largement aux exigences légales.

Si la Préfecture est d'un autre avis, il faut qu'elle le dise et nous clarifierons juridiquement la question. Mais je ne souhaite pas que nous nous lancions – non que cela

surcharge un budget, ce serait le même – dans l'élaboration d'une liste de 28 pages, sautant d'un service à l'autre, illisible et incompréhensible pour le Conseil communal. Cela sur une injonction apparente de la Préfecture. J'aimerais que cela vienne d'elle et que nous puissions discuter et lui montrer que nous satisfaisons parfaitement aux exigences légales. Cela, en outre, de manière lisible pour le Conseil communal et pas seulement pour les amateurs du Larousse.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – En tant qu'amateur du Larousse, j'aimerais dire à M. le syndic que je ne suis pas conseiller communal de Peney-le-Jorat. Quand je me suis adressé à la Préfecture de Lausanne, celle-ci savait que j'étais membre du Conseil communal de Lausanne, vu qu'elle nous a assermentés.

Néanmoins, je vous lis la phrase écrite par la Préfecture. Je veux bien admettre qu'elle a tort ! Mais il faudra le lui écrire. Et si le Conseil ne le fait pas, moi je le ferai !

La réponse de la Préfecture mentionne ceci : d'abord, le Conseil a la compétence d'affecter un montant à titre humanitaire. Cela, je le conçois. En outre, cela a été accepté démocratiquement, il n'y a aucun problème. Je cite la lettre : « *Personnellement – c'est la préfète qui parle – je le comptabiliserais dans le compte 11.365 de la comptabilité communale, selon la classification officielle des Communes. A mon avis, même si la façon de déterminer le montant se rapporte à la consommation d'eau, le montant lui-même est un don ou un soutien. Le Conseil aurait pu décider que c'est en fonction du mètre cube de bois coupé ou du pourcentage des amendes d'ordre reçues, ou n'importe quel autre critère. Il n'en demeurerait pas moins qu'il s'agit d'un soutien qui devrait être prélevé sur le ménage de l'Administration et non sur celui du bon fonctionnement du réseau d'eau.* »

Or la réponse à la motion dont nous traiterons tout à l'heure fait référence aux comptes du réseau d'eau d'eauservice – 400, je crois. Il faudrait aussi être cohérent dans ce système ! Je suis désolé, mais je ne suis pas d'accord avec la réponse de M. le syndic.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je vous l'accorde, la rubrique 365 est transversale à tous les services. Plusieurs Communes n'ont qu'une rubrique 365, de la taille dont j'ai parlé tout à l'heure.

Quant à l'allusion au district d'Oron, elle est évidente pour ceux qui connaissent le parcours professionnel de la personne qui nous a écrit, mais je ne me permettrai pas la moindre critique sur ce plan. C'est vrai que c'est le 365 ; c'est vrai aussi que les grandes Villes de ce canton n'ont jamais procédé de cette manière et que ce n'est pas sur une lettre de la Préfecture que toutes vont chambouler leur budget. Il faudrait au minimum que le Service de justice, de l'intérieur et des cultes (SJC) ou le Conseil d'Etat ordonne à toutes les grandes Villes de faire le contraire de ce qu'elles

font depuis 100 ans. Nous nous y plierons alors volontiers. Le seul résultat, c'est que le budget sera 100% illisible au chapitre des subventions. Mais si c'est la volonté du Conseil d'Etat, pourquoi pas ?

Présentement, il n'y a aucune prémisse de ce genre, et nous n'allons pas réagir comme ça, à la volée, sur la base d'une réponse à la question d'un conseiller communal, quel que soit le mérite de celui-ci. C'est contraire à 100 ans de doctrine communale, ce qui est écrit là. Peut-être que c'est juste, mais alors cela fait un siècle que tout le monde se trompe !

M. Alain Hubler (AGT): – Ce débat sur les lignes budgétaires me dépasse. Je ne comprends pas l'enjeu politique de M. Voiblet, donc je dépose une motion d'ordre pour passer à la suite de l'examen du budget.

Le président: – Je mets en discussion cette motion d'ordre. La discussion ne semble pas demandée. Si, M. Voiblet la demande. Je vous l'accorde.

Discussion

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Quand on ne comprend pas, on dépose une motion d'ordre et on passe plus loin. Faire de la politique comme ça, ce n'est pas mal, Monsieur Hubler! (*Rires.*) Je ne suis pas d'accord. Mais je vais laisser le débat se poursuivre parce que, de toute façon, vous avez la majorité.

Ce que je veux démontrer par là, c'est qu'un certain nombre de subventions n'apparaissent pas dans ce budget. On ne peut pas voir le montant total de la subvention mentionnée sous eauservice. J'aimerais voir dans ce budget la totalité des subventions, par exemple dans le domaine du soutien aux pays du tiers-monde. Je ne remets pas le montant en cause, mais j'aimerais le voir apparaître. C'est tout simple.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je ne sais pas si j'ai le droit de parler, vu la motion d'ordre... J'interviens quand même, brièvement.

Je prends un simple exemple. Le Fonds pour le développement durable a été approuvé par le Canton dans tous ses principes, le Fonds des Services industriels pour l'énergie aussi. Si on pousse au bout votre théorie, aucune des Communes...

Le président: – Essayons de rester à la motion d'ordre...

M. Daniel Brélaz, syndic: – ... des Communes qui accordent des subventions énergétiques n'aurait le droit de le faire autrement que par les impôts. Cela alors que la loi cantonale et la loi fédérale disent explicitement que les Communes peuvent le faire à partir d'un prélèvement sur l'énergie. Simplement pour vous montrer la portée de ce que vous affirmez et pourquoi je ne peux pas accepter ce genre de choses sans une vérification légale poussée.

Le président: – La vérification se fera par le vote du Conseil sur la continuation ou non de la discussion.

M. Yves Ferrari (Les Verts): – Je ne soutiens pas forcément la motion d'ordre, parce que cela signifierait que nous n'avons rien compris, selon M. Hubler.

Je ne comprends pas bien l'intérêt d'une telle motion d'ordre et je souhaite la poursuite du débat. En effet, si je ne m'abuse, il n'y a pas eu d'amendement... Que pouvons-nous faire de cette demande? Je prends acte des propositions de notre collègue Voiblet. Je ne sais pas s'il a tort ou s'il a raison. On ne connaît pas, dans ce Conseil, deux ou trois débats sur le budget, nous devons le voter aujourd'hui. Je ne suis pas sûr que ces chiffres puissent être donnés ce soir. Je pose la question à M. Voiblet: que propose-t-il? Souhaite-t-il une suspension de séance jusqu'à ce qu'on puisse lui fournir les montants qu'il désire connaître? Ou peut-être – et c'est plutôt dans ce sens que je lui conseillerais d'aller – pourrait-il déposer une initiative qui lui permette de façon rétroactive, et en vue du prochain budget, de comprendre en détail la totalité des subventions accordées.

Je ne vous propose pas de soutenir la motion d'ordre. Nous discutons, nous pouvons avancer, voter. Le cas échéant, je soutiendrai la proposition de notre collègue Voiblet – il faudra aussi voir comment elle est rédigée – demandant plus de transparence sur ces éléments. Cela ne me pose pas de problème.

M^{me} Andrea Egli (AGT): – J'aimerais dire à M. Voiblet que le montant pour le projet d'eauservice ne peut pas figurer dans ce budget puisque nous ne l'avons pas encore voté. Il n'a pas encore été accepté par notre Conseil. Il est à l'ordre du jour, nous le voterons peut-être demain.

A part ça, la liste des subventions est en fin de budget, qu'elles apparaissent...

Le président: – (*L'interrompt.*) Nous parlons de continuer la discussion, pas de l'ordonnance...

M^{me} Andrea Egli (AGT): – (*Poursuit néanmoins.*) ... qu'elles apparaissent dans un service ou un autre...

Le président: – (*Parle en même temps que l'oratrice.*)... mais du budget!

M^{me} Andrea Egli (AGT): – ... ça ne change rien. Cette discussion n'a pas beaucoup de sens. Et si M. Voiblet veut déposer une interpellation, une motion ou je ne sais quoi, qu'il le fasse. Continuons à discuter sur le budget.

Le président: – Bien. Je crois que M. Alain Hubler souhaite que nous passions de Secrétariat communal à Administration et comptabilité, donc au point suivant, et que nous arrêtions la discussion. Je donne la parole encore une fois à M. Voiblet.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Nous pourrions continuer la discussion. Il y a six mois, je suis intervenu avec une question orale pour mettre le doigt sur cet élément. Je faisais déjà référence à cette lettre de la Préfecture et je disais que nous devons en tenir compte. Je m'aperçois que six mois après, on ne l'a absolument pas fait. Pour moi, ce n'est pas un grand problème. Nous aurons tout à l'heure à traiter d'une initiative. Si, lors du débat, je demande un changement de compte en fonction de l'affectation de ce centime par mètre cube d'eau alors que je ne suis pas intervenu dans le budget, vous me demanderez à quoi je joue ! Tout à l'heure, quand nous traiterons l'autre affaire, je demanderai qu'on change de numéro de compte. Il était logique que je rende attentif à ce problème à ce point du budget.

Je m'arrête là pour ce soir. Je n'ai pas d'amendement.

Le président : – En effet, la discussion risque d'avoir lieu demain. Je vous propose de voter... (*rumeurs...*) S'il vous plaît ! Je vous propose de voter si nous continuons à discuter sur le point 1100 Secrétariat communal ou si nous passons au point suivant, 1101 Administration et comptabilité. Celles et ceux qui désirent passer au point suivant le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ?

Nous voici donc au point 1101, Administration et comptabilité. Abstentions, si vous voulez... Oui, voilà. (*Rumeurs.*) Bien des abstentions. Je vous remercie.

1101 Administration et comptabilité

La discussion n'est pas demandée.

1102 Greffe municipal

La discussion n'est pas demandée.

1103 Unité d'évaluation et de conseil

Pas de discussion. Passons au point suivant.

1104 Participation à des charges cantonales

Pas de discussion.

120 Service du personnel

1200 Service du personnel

Pas de discussion.

1201 Correctifs de la masse salariale

Pas de discussion.

1300 Service des études générales et des relations extérieures

Son nom va changer, l'année prochaine ce sera le « Service du développement de la Ville et de la communication ». La discussion n'est pas demandée.

1500 Service d'organisation et d'informatique

La discussion n'est pas demandée.

160 Service juridique

1600 Conseil juridique

La discussion n'est pas demandée.

1601 Commission de police

Pas de discussion non plus.

1602 Assurances de choses et patrimoine

Pas de discussion.

1700 Service de l'information

Il est supprimé, vu qu'il fusionne avec le SEGRE.

1800 Service de la révision

Pas de discussion.

1900 Service financier

Pas de discussion.

Nous sommes arrivés au terme de l'examen d'Administration générale et Finances. Je vous propose de voter cette partie du budget, afin de clore la discussion sur AGF. Celles et ceux qui approuvent le budget d'AGF tel que proposé par la Commission des finances le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Abstentions ? Avec quelques abstentions, une vingtaine d'avis contraires, vous avez accepté le budget d'Administration générale et Finances.

Nous passons à Sécurité publique et Sports et je donne la parole à M. Fabrice Ghelfi.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Dans cette direction, la Commission des finances s'est notamment penchée sur l'alimentation du fonds du stationnement. Elle a appris qu'une ou deux associations sportives pourraient s'installer à Lausanne en 2009. Elle a relevé l'absence au budget 2009 des effets financiers de l'extension des horaires du centre funéraire de Montoie.

Au vote, la Commission des finances propose d'accepter le budget de la Direction sécurité publique et sports par 10 oui, 4 abstentions et sans opposition. Elle vous recommande de faire de même.

Le président : – Merci, Monsieur le rapporteur. Je commence la discussion par ses services administratifs.

200 Service administratif

2000 Administration et comptabilité

La discussion n'est pas demandée.

2101 Service des sports

La discussion n'est pas demandée.

220 Service de la Police du commerce

2200 Commerce, manifestations, séjour

La discussion n'est pas demandée.

2201 Inhumations et incinérations

La discussion n'est pas demandée.

2300 Service du contrôle des habitants

La discussion n'est pas demandée.

2400 Corps de police

La discussion n'est pas demandée.

2500 Protection et sauvetage

La discussion n'est pas demandée.

2501 Office de la sécurité civile

Pas de discussion.

2502 Groupe sanitaire

Pas de discussion.

2503 Pompes funèbres officielles

Pas de discussion.

Nous arrivons à la fin de cette direction. Celles et ceux qui acceptent les conclusions de la Commission des finances le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Merci. Abstentions? Dans les mêmes proportions que pour AGF, vous avez accepté le budget de la Sécurité publique et des Sports.

Je donne la parole à M. Ghelfi pour la direction suivante, Culture, Logement et Patrimoine.

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Dans cette direction, la Commission des finances a notamment débattu de la pertinence de voir figurer au budget 2009 des subventions découlant du préavis 2008/26 traitant de la politique

culturelle lausannoise avant même que le plenum en ait voté les conclusions. Elle a conclu que le soutien reçu en commission permettait d'accepter cette option. Elle a discuté du fonctionnement de l'unité centrale de nettoyage (UCNET) et, par sa majorité, dépose l'observation suivante :

« La Municipalité est invitée à transmettre à la Commission des finances la liste des services recourant à des entreprises indépendantes de nettoyage. »

Au vote, la Commission des finances propose d'accepter le budget de la Direction culture, logement et patrimoine par 10 oui, 4 abstentions et sans opposition. Elle vous recommande de faire de même.

Discussion

M. Yves Ferrari (Les Verts): – J'ai quelques questions de compréhension. J'ai entendu tout à l'heure le rapporteur de la Commission des finances, son président, nous dire que le budget du dicastère que nous venons de passer n'avait pas rencontré d'opposition, seulement quelques abstentions, au sein de la Commission des finances. Alors qu'il n'y a pas le moindre débat dans ce plenum, on se retrouve avec toute une série d'oppositions. Je veux bien, c'est votre droit de faire de la politique. Mais quand on en fait, on essaie de se battre pour un certain nombre de choses. M. Voiblet l'a dit tout à l'heure, il est arrivé avec des propositions, il a essayé de faire passer un message. Au moins, il se bat!

Là, aujourd'hui, il n'y a pas de débat. Rien. Puis des gens qui ne se sont même pas exprimés en Commission des finances arrivent, s'opposent, on ne sait pas pourquoi. C'est tout à fait votre droit, mais je n'appelle pas ça faire de la politique. J'apprécie beaucoup plus le point de vue de notre collègue Voiblet, qui au moins cherche à modifier certaines choses, tente de faire passer ses propositions en plenum. Au moins, on sait pourquoi il s'oppose. Mais là, je m'excuse, je n'appelle pas ça faire de la politique.

Le président: – Je vous prie de rester dans le cadre du budget, mais je donne la parole à M. Gillard qui désire aussi intervenir.

M. Nicolas Gillard (LE): – Je ne pensais pas rebondir sur l'oraison de notre collègue Ferrari, mais je désire lui rétorquer la chose suivante : quand, sur le principe, on estime que sur le plan de la gestion générale d'une Commune, il n'y a aucun effort ni volonté de maîtriser les charges, on peut bien nous reprocher de ne pas prendre le budget ligne par ligne et de ne pas présenter d'amendement. En effet, nous pourrions passer notre soirée à faire comme en France à l'Assemblée nationale, et déposer 2700 amendements sur Fr. 2300.– de budget. Nous pourrions mener une guerre de tranchées politique. Les deux intervenants généraux du groupe LausannEnsemble l'ont dit clairement : ce que nous contestons, ce n'est pas chaque ligne budgétaire pour des prestations qui sont parfois parfaitement justifiées, c'est l'absence manifeste de volonté politique de maîtriser les

charges. Si M. Ferrari ne l'a pas compris, c'est qu'il était absent... psychiquement, au début de ce débat.

Je reviens sur ce que je voulais dire avant que M. Ferrari s'exprime. S'agissant des subventions qui seraient votées en relation avec le préavis sur la culture, il semble que la Commission des finances ait parlé d'assentiment, ou de soutien. Or, s'il y a eu des soutiens, ils n'étaient pas forcément financiers. Ils portaient sur le projet en tant que tel et n'étaient pas un blanc-seing pour les subventions. Je tiens à ce que ce soit dit.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – J'étais même absent physiquement à un moment donné ! M. Gillard le sait bien, puisque je l'ai rencontré dans les pas perdus lors du débat d'entrée en matière sur le budget ! (*Eclats de rire.*)

Ça ne me pose pas de problème, Monsieur Gillard. Il faut seulement savoir ce que vous voulez faire. Ce sont peut-être vos représentants à la Commission des finances pour qui c'est problématique...

Il n'empêche : il n'y a pas de débat politique. On peut faire la politique que vous voulez, mais ça ne fait pas beaucoup avancer la Ville.

Le président : – Je vous remercie. Vous continuerez cette discussion dans les pas perdus (... *rires...*) ... et nous pourrions passer à l'examen de la Direction de la culture, du sport et du patrimoine. Si M. Gillard n'y voit pas d'inconvénient... Parfait.

Prenons la première partie, le Service des forêts, domaines et vignobles.

3200 Forêts

Il n'y a pas de discussion.

3201 Domaines

La discussion n'est pas demandée.

3202 Vignobles

Il n'y a pas de discussion.

3203 Compostière

Non plus...

3204 Chauffage

Non plus...

330 Service du logement et des gérances

3300 Gestion des immeubles

Il n'y a pas de demande de parole.

3301 Immeubles du patrimoine financier

Pas de discussion.

3302 Immeubles du patrimoine administratif

Pas de discussion non plus.

3303 Administration de la direction et commission immobilière

Pas de discussion.

3304 Division du logement

Pas de discussion.

3305 Office de l'hygiène

Pas de discussion non plus.

3600 Service de la culture

Madame Truan.

Discussion

M^{me} Isabelle Truan (LE) : – Je reviens sur un amendement que j'ai proposé à la Commission des finances, mais qui n'a pas été concrétisé, concernant les postes 3600.365 et 3700.365. Il ne faut pas dire que nous ne faisons rien à la Commission des finances...

Le Conseil communal a commencé à traiter le préavis 2008/26 : « Politique culturelle de la ville » le 20 juin dernier et ce n'est que le 29 octobre que la commission a fini ses travaux. Pour l'heure, le rapport n'est toujours pas parvenu aux commissaires ; le préavis n'a par conséquent pas encore été traité au Conseil et il n'est pas non plus à l'ordre du jour, évidemment.

Nous savons bien que la Municipalité a élaboré le budget pour l'année 2009 au mois de juin 2008. Je m'étonne cependant de ses dons divinatoires à propos des déterminations des commissions qui n'ont pas encore commencé à siéger lors du bouclage du budget. En effet, toutes les augmentations et nouvelles subventions proposées dans le préavis y sont répertoriées.

Ainsi je demande à la Municipalité de respecter les règles du Conseil communal – qui se veut une autorité supérieure à la sienne, en matière de budget du moins. Je propose un amendement et demande simultanément à la Municipalité de revenir avec une demande de crédit supplémentaire pour les différentes subventions.

Amendement

Soustraction des subventions liées au préavis 2008/26 Politique culturelle de la Ville pour un montant total de

Fr. 685'000.–, soit :

*Fr. 635'000.– au poste 3600.365 Service de la culture
– Subventions à des institutions*

*Fr. 50'000.– au poste 3700.365 Bibliothèque municipale
– Subventions à des institutions.*

Le président : – Je n'aimerais pas commettre d'erreur : j'ai cru comprendre par un des intervenants de Lausann-Ensemble – c'était M. Gillard – qu'il n'y avait pas de prise de position budgétaire sur le préavis de la culture, et que ce serait plutôt ici qu'elle aurait lieu. Je ne vois pas bien comment les choses se combinent, mais je n'ai peut-être pas très bien compris... Oserais-je vous demander une nouvelle explication, s'il vous plaît ?

(Rumeurs.)

M^{me} Isabelle Truan (LE) : – C'est simple. Ce préavis n'a pas été encore voté par le Conseil communal. Je ne peux pas admettre que les subventions qu'il prévoit soient déjà au budget. Comme pour tous les autres postes, cela figurera dans le budget une fois accepté par le Conseil communal.

Le président : – Merci. Je suis encore plus confus, mais peut-être M. Gillard me donnera-t-il une explication !

M. Nicolas Gillard (LE) : – Cela a été évoqué en Commission des finances, la plupart des projets qui font l'objet des augmentations de subventions ont été approuvés dans leur principe dans le cadre des travaux de la commission sur le préavis culturel. Néanmoins, certains des commissaires ont soumis leur accord à conditions, notamment sur la situation financière de la Ville de Lausanne. Ils ont dit oui au projet, mais pas forcément aux augmentations de subventions qu'il implique.

En acceptant ce soir les subventions figurant dans le préavis sur l'avenir culturel de la ville de Lausanne, nous entérinons des éléments sur lesquels des commissaires, notamment ceux qui sont plutôt à droite de l'hémicycle, se sont réservés au niveau budgétaire. Voilà l'explication.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Je ne me permettrai pas de dire que la Commission des finances ne fait rien. Mais je me permettrai de dire qu'en tout cas M^{me} Truan, comme commissaire à Finances, n'est pas cohérente ce soir. Si je ne me trompe, elle siégeait dans la commission du préavis sur la politique culturelle, je crois l'avoir vue dans une ou deux séances. Ou même trois. Donc elle a lu les notes des séances auxquelles elle n'a pas participé.

J'entends aussi ce que dit M. Gillard. Je comprends mal que LausannEnsemble, ou quelques-uns de ses représentants, accuse ce soir la Municipalité de passer outre le Conseil communal et ses compétences, parce qu'elle s'est permis d'inscrire des montants en août – elle ne fait pas son budget en juin, mais en août –, n'imaginant pas un instant que le Conseil n'aurait pas traité au mois de décembre un

préavis sorti en mai. Alors excusez-moi... Je ne sais pas ce qu'il faut que je fasse... Mea-culpa, me verser des sacs de cendre sur la tête ? Mais certainement pas ! La Municipalité n'a aucun tort là-dedans !

Un préavis est sorti au mois de mai. Nous imaginions bien que quelques séances seraient nécessaires, mais pas que ce préavis ne serait toujours pas traité au Conseil communal au mois de décembre.

Cette éventualité est devenue tangible à la fin des travaux de la commission. Et c'est là que j'en appelle à votre mémoire, Madame Truan. Lors d'une séance, la discussion a porté précisément sur la question de savoir s'il fallait accélérer les travaux de la commission. Un des membres, je ne sais plus lequel, a demandé d'accélérer, d'autres ont dit que non, qu'on avait le temps, et tant pis si les conclusions du préavis ne sont pas traitées au moment du débat sur le budget, au moins la commission aura pris ses déterminations.

J'aimerais aussi apporter une précision à ce qu'a dit M. Gillard. D'abord, il n'y a aucune conclusion financière dans ce préavis. Aucune. Donc la commission du Conseil n'a pas pu se prononcer sur des conclusions financières. Le préavis comprend une annexe, sorte de planification pour les années à venir. Ce que j'ai compris, c'est qu'une partie de la commission souhaitait que le vote des conclusions du préavis qui soutient les projets – les projets et non les augmentations de subventions annuelles – ne soit pas pris comme un soutien aux projets futurs. J'ai dit clairement – je pense que c'est inscrit tel quel dans les notes de séance – que je ne considérais pas ce soutien au préavis comme un accord aux projets futurs. Si plusieurs projets, qui feront l'objet de préavis futurs, ont été mentionnés, personne n'a parlé des augmentations de subventions. Je veux bien admettre que ce n'était pas non plus un accord pour les subventions et que vous pouvez revenir là-dessus, mais alors intervenez point par point et ne dites pas que vous refusez toutes les augmentations de subventions inscrites au budget – par le simple fait qu'elles sont au préavis.

Ne nous demandez pas de les retirer du budget, parce que la Municipalité a agi tout à fait normalement. Je n'ai demandé à personne de travailler vite dans la commission. Chacun a travaillé au rythme qui lui était nécessaire. Mais ne nous imputez pas le fait que ce préavis ne soit toujours pas traité.

Alors intervenez subvention par subvention, mais ne prenons pas une position générale qui serait incohérente avec tout ce que nous avons dit jusqu'à maintenant.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Depuis ce dernier quart d'heure de débat, j'ai de la peine à comprendre comment s'agencent les choses. On voit qu'il y a un problème d'agenda avec le rapport sur ce préavis. Nous avons aussi parlé, il y a dix minutes, de l'importance de faire de la politique. Je n'étais pas dans la commission, mais j'ai entendu,

et j'ai lu, qu'elle estime ce préavis bon et justifié, avec un vote unanime sur l'intention. Si les gens trouvent que c'est un bon projet, nous n'allons pas refuser en bloc ses conséquences financières. On peut refuser les conséquences financières d'une maladresse sur une partie d'un projet. Mais s'il y a accord unanime, pourquoi refuser la dimension financière ? Je ne comprends plus où est le sens politique de cette salle.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Je précise un point formel : en effet, si nous avons discuté de ce point en Commission des finances, comme cela figure dans le rapport, la personne qui a amené ce point, après avoir imaginé qu'elle aurait pu déposer un amendement, ne l'a pas fait formellement. Elle a déclaré à la Commission des finances vouloir attendre le débat en plenum.

M^{me} Evelyne Knecht (AGT) : – Je me dois d'intervenir, puisque je suis en train de rédiger le rapport... La Commission a tenu quatre séances du 20 juin au 29 octobre. Ce rapport ne s'écrit pas en deux jours et quand bien même je l'aurais rendu le 15 novembre, nous ne l'aurions pas traité aujourd'hui.

Les orateurs précédents l'ont dit, ce préavis donne des intentions. Nous avons beaucoup discuté du fait qu'il ne définit pas de financement. Des projets importants feront l'objet de préavis ultérieurs et, pour que cela ne se passe pas comme aujourd'hui, nous avons reçu une annexe. Elle ne fait pas partie du préavis, elle en est indépendante. Cette annexe donnait des intentions et elle nous avertissait qu'il y aurait déjà des demandes d'augmentation de subventions au budget 2009 et que cela ne concernait pas le préavis lui-même. Donc ce dont nous discutons n'a rien à voir avec le fait que le préavis n'a pas encore été adopté. Tous les commissaires étaient informés que ce n'est pas avec le préavis que serait voté le financement, mais bel et bien au budget ou dans des préavis ultérieurs.

M^{me} Isabelle Truan (LE) : – Ce n'est pas le problème. Je n'ai jamais dit que nous accepterions ou refuserions ces augmentations ou ces nouvelles subventions. Je désire seulement que les choses se passent dans l'ordre. Nous avons reçu un préavis, il n'a pas encore été débattu ici et je ne vois pas pourquoi ces montants devraient déjà figurer au budget. C'est tout ! Si nous avions eu la discussion sur ce préavis avant le budget et si le Conseil communal en avait accepté les conclusions, je me rallierais parfaitement. Mais là, nous faisons les choses à l'envers. On fait figurer dans le budget des subventions qui n'ont pas encore été votées au Conseil par le préavis en question. C'est simplement pour être dans l'ordre des choses.

M. Nicolas Gillard (LE) : – Madame la Municipale, je ne vous fais aucun reproche. Au niveau de la chronologie, les choses ont été très claires. Ce n'est ni de votre faute, ni de la faute de votre Administration si le préavis n'est pas encore voté aujourd'hui. Cependant, il y a un souci. Il ne

s'agit pas d'un débat purement politique : les représentants de LausanneEnsemble estiment que si aujourd'hui, avec le budget, nous votons les subventions annoncées mais qui ne seront pas votées avec le préavis, il y a une incohérence. Je ne jette la pierre à personne, ni aux membres de la commission, ni à l'Administration, mais je vous encourage à soutenir l'amendement déposé par M^{me} Truan.

M. Gilles Meystre (LE) : – Le débat d'aujourd'hui m'en rappelle d'autres et ce que nous sommes en train de faire me semble les prémisses de ce que nous avons vécu sur un autre dossier, celui des Docks.

Pour les Docks, nous avons d'abord parlé du financement d'une salle et ensuite de son contenu. La culture lausannoise a mieux à faire que de se « planter » une seconde fois. Nous n'avons pas à soutenir ces hausses de subventions. Pas parce qu'elles sont inutiles, mais simplement parce que nous devons d'abord parler du cadre, et ensuite du financement. C'est ça, l'ordre nécessaire. Ne mettons pas la charrue avant les bœufs, la culture lausannoise a besoin d'un vrai débat. Nous avons besoin de décider et de discuter du Plan directeur avant de parler du financement. Cela ne veut pas dire que nous refuserons ces subventions au moment où le débat aura lieu. Mais pour la clarté des choses, la compréhension de chacun, il serait dommage que nous fassions une nouvelle erreur ce soir.

M. Daniel Brélaz, syndic : – On invente des règles qui n'existent nulle part. Nous aurions parfaitement pu vous présenter ces subventions sans préavis. Vous auriez pu les accepter ou les refuser, évidemment. Ce préavis présente un plan quinquennal d'augmentation de subventions, avec des développements. La Commission, à une large majorité, voire à l'unanimité, en a accepté les conclusions. Or on nous dit – ce qui est parfaitement honorable – que vu la conjoncture économique, a priori, on n'acceptera pas certaines augmentations ciblées.

En admettant que l'amendement de M^{me} Truan passe, attendre le débat sur le préavis ne changera rien à l'affaire, si on fait abstraction qu'un quart de la saison de certaines institutions sera perturbé. En effet, le temps que vous ayez voté le préavis, que nous soyons revenus avec un crédit supplémentaire, nous serons peut-être en mai. Mais à cette exception près, assez dommageable pour les institutions, nous reviendrons demander le même crédit, si vous suivez la voie de M^{me} Truan. Et comme ce crédit supplémentaire sera global, vous n'aurez toujours pas de débat de détail ! A moins d'établir une liste exhaustive, pour le crédit supplémentaire. Mais alors tout ce qui est inférieur à Fr. 50'000.– vous échapperait, et vous ne seriez pas contents. Nous n'aurons alors pas d'autre choix que de vous soumettre un crédit global.

La seule manière de supprimer explicitement certaines subventions est de le faire maintenant. A moins de vouloir les refuser toutes pour des raisons économiques, auquel cas la voie proposée est évidemment correcte. Si vraiment les

intentions de ce préavis sont jugées correctes, il est raisonnable d'accepter au moins la première tranche du plan quinquennal. Si une subvention fait exception, il faut le dire explicitement et proposer un vote ciblé !

Le débat que vous avez lancé instaure seulement un brouillard maximal autour d'une notion généralement admise. En reportant un bloc de subventions à plus tard, la seule conséquence sera que vous voterez toujours en bloc, mais en crédit supplémentaire première série. Une conséquence annexe sera que les montants ne seront pas forcément justes, un certain nombre de choses ayant été supprimées en début de saison. Et tout cela au nom d'une orthodoxie financière qui n'existe que dans l'esprit de ceux qui l'invoquent, mais en aucun cas dans les lois vaudoises.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Pour compléter ce qu'a dit le syndic qui parlait de brouillard, imaginez-vous le message que vous donnez aux institutions qui ont travaillé, qui connaissent les projets que nous avons pour eux, qui ont probablement préparé leur saison. Et tout d'un coup, pendant les premiers mois de l'année, elles n'ont plus de subvention ! Parce que la réalité, c'est que vous ne voterez pas à la première session de janvier. Il faudra rédiger le crédit supplémentaire, la Commission des finances l'étudiera, et cela viendra ici en mai ou en juin... Quel message donnez-vous ?

Ensuite, permettez-moi, Monsieur Meystre, de m'étonner de la comparaison que vous faites. Personnellement, je le prends assez mal. Tout en disant que vous ne reprochez rien à la Municipalité, vous comparez le débat d'aujourd'hui à ce qui s'est passé avec les Docks, où un crédit a été voté puis le projet discuté... Avec le préavis sur la politique culturelle, pour la première fois depuis vingt ans, nous avons la possibilité de discuter largement le pourquoi du comment de telle augmentation de subvention ou de telle autre. Pour une fois, la Ville explicite sa politique culturelle, donne les lignes directrices. On peut être d'accord ou pas, mais on ne peut pas faire cette comparaison, pour des raisons évidentes que vous comprenez aussi bien que moi. Je trouve la comparaison plutôt malvenue, Monsieur Meystre.

Si vous voulez refuser ces subventions, ou l'une d'elles, ayez le courage de le dire et venez argumenter ! Je débats volontiers avec vous sur l'une ou l'autre de ces subventions. Mais faire preuve d'un tel formalisme, alors que comme vous le dites et l'avez répété, ce n'est pas la faute de la Municipalité ! Son préavis est sorti en mai dernier, la commission s'est réunie X fois et il était normal qu'au mois d'août, sachant que le budget est arrêté en septembre et que les institutions commencent leur travail au début de l'année avec les crédits votés, elle intègre ces montants au budget. Je préférerais une vraie discussion, une vraie bagarre et un vrai combat sur telle ou telle subvention. Ou, comme l'a dit le syndic, sur toutes les augmentations en général, parce qu'il ne faut pas d'augmentation du tout. Cela nous permettrait d'argumenter.

M^{me} Evelyne Knecht (AGT) : – Je reprends la parole parce que M^{me} Truan a dit encore une fois que le préavis sur la politique culturelle votait des subventions. Je répète que ce préavis ne vote pas de subventions. Il donne des intentions.

Nous débattons du budget, c'est un moment où nous prenons certaines décisions, qui sont repoussées d'une année si nous ne les prenons pas. Nous devons décider aujourd'hui. D'ailleurs, en votant ce préavis nous ne serons pas tenus d'accepter tous les projets qui en découlent. Notamment ceux qui feront l'objet de préavis ultérieurs.

Et en réponse à M. Meystre, contrairement aux Docks, le cadre dont vous parlez était sur Internet depuis six mois. Chaque personne désireuse de savoir dans quel cadre les projets culturels s'inscrivaient pouvait les lire depuis six mois.

Je vous invite évidemment à ne pas voter cet amendement.

M. Nicolas Gillard (LE) : – Encore une précision par rapport à ce qu'a dit M. le syndic. Il ne faut pas laisser penser aux conseillers communaux, voire aux gens qui écouteront ce débat, qu'il s'agit de supprimer des subventions elles-mêmes. Il s'agit d'augmentations de subventions manifestement anticipées par les institutions culturelles en question, puisque M. le syndic dit qu'elles seraient dans de graves problèmes financiers si ces augmentations n'étaient pas votées. Je vous cite, c'est ce que vous avez dit.

D'autre part, il faut remettre les choses à leur place. Nous ne disons pas que des subventions ont été votées dans le cadre de ce préavis. Mais toutes les subventions concernées par l'amendement de M^{me} Truan sont des augmentations, présentées comme la concrétisation des lignes directrices du nouveau plan de la culture. C'est pourquoi, sans a priori et sans polémique, nous estimons qu'il est trop tôt pour nous, politiquement, pour les voter. Il ne s'agit pas de remettre en cause le préavis en tant que tel.

M^{me} Isabelle Truan (LE) : – C'est ma dernière intervention. Il n'y a aucune intention de ma part de supprimer une quelconque subvention. Pour preuve, j'ai groupé dans le montant global de mon amendement toutes les subventions figurant dans la brochure du budget qui sont reliées au préavis N° 2008/26. Je ne sélectionne aucune subvention.

Si M^{me} Knecht rend ce rapport rapidement, je ne vois aucun problème à l'accepter au début de l'année. Une demande de crédit supplémentaire sera transmise à la Commission des finances qui pourra tout à fait l'approuver. Mais j'aimerais que les choses se fassent dans l'ordre.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Si je résume et si je comprends bien mes préopinants, notamment M. Gillard, nous allons décider, hors toute considération politique, au-delà de toute règle régissant le vote du budget, pour une simple question d'ordre dans les modes de faire et les agendas

des gens, de refuser une série de subventions. Je retiens aussi qu'aucune considération politique ni aucune règle ne régit cela.

Je peux comprendre cette volonté d'ordre, c'est une manière de voir les choses.

En revanche, je suis assez choquée par les propos de M. Meystre. Il est venu à la tribune une bonne dizaine de fois pour rappeler qu'il voulait ce Plan directeur de la culture, qui n'était toujours pas là, mais dont nous avons absolument besoin pour voter telle ou telle subvention... Maintenant, ce plan est prêt depuis six mois, il a été traité par la commission ad hoc. En effet, ce sont les commissions qui analysent les préavis de très près et dans les détails. Il est sur la table depuis six mois, la commission l'a étudié et tout le monde sait maintenant, ce n'est plus un secret, qu'elle l'a approuvé à la majorité, voire à l'unanimité. Le travail est fait, la substance est analysée et approuvée par tous et maintenant certains affirment que nous votons des sommes sans en connaître la substance! C'est un mensonge politique inacceptable.

M. Gilles Meystre (LE) : – Ce débat est décidément hallucinant. Ce soir, un petit peu comme si nous devions acheter une voiture, vous nous dites: «Donnez-nous l'argent et vous déciderez du modèle ensuite.»

Ce que nous devons faire, je le répète, c'est discuter du modèle. Et le modèle, vous l'avez dit, Madame Peters, a plu à la majorité de la commission. Il m'a plu aussi. J'aimerais cependant avoir un débat global sur le contenu de ce plan et sur son financement. C'est à ce titre que l'ordre de nos débats doit suivre les séquences suivantes: d'abord le contenu et ensuite le financement.

Ce débat, indispensable, ne doit pas se dérouler en deux temps. Parce qu'alors ne faisons qu'une seule séance par année, celle du budget, et le reste du temps, faisons autre chose! Nous ne sommes pas là, Mesdames et Messieurs, pour faire des demi-débats ou des débats anticipés et ensuite retardés ou trop tard. Nous sommes là pour avoir de vrais débats. La culture en vaut la peine. Nous avons attendu trop longtemps. Certes, nous attendons encore le rapport de la présidente de la commission, mais nous pouvons attendre jusqu'au mois de janvier. M^{me} Knecht y arrivera, les Fêtes devraient lui permettre de terminer sa rédaction, puis nous aurons ce débat global.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Je me demande si, lors du dépôt de l'amendement, un lien n'a pas été fait – qui n'aurait pas dû – avec le préavis 2008/26, à propos duquel, ma préopinante vient de le dire, tout le monde connaît à peu près le vote de la commission qui l'a étudié. J'y faisais allusion tout à l'heure, quand j'entendais M. Ghelfi dire qu'il n'y avait eu aucune opposition au sein de la Commission des finances, alors qu'elles s'expriment ici. La Commission ne reflète pas nécessairement – à juste titre – l'ensemble des membres du Conseil.

Peut-être qu'on peut reprocher à l'un ou l'autre d'avoir mis la charrue avant les bœufs. En effet, cela posera des problèmes par la suite, les différentes institutions culturelles comptant sur ce subventionnement. Cependant, il ne faut pas faire de lien direct avec le préavis 2008/26, mais plutôt partir de l'idée que c'est une anticipation d'augmentation du subventionnement pour permettre à la culture lausannoise de continuer à se développer. Si on lit cet amendement dans ce sens, et pas comme il est formellement déposé, cela peut ne pas poser de problème d'ordre démocratique.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Quelques mots à l'intention de M. Gillard. Si une organisation culturelle reçoit une subvention hypothétique de Fr. 100'000.–, qui passe l'année suivante à Fr. 130'000.– – sauf que ce n'est pas sûr, parce qu'après avoir été promis, c'est supprimé et puis peut-être ça reviendra par la Commission des finances – son responsable ne peut pas faire comme s'il n'y avait rien et engager sa saison en comptant sur Fr. 130'000.– et sur le fait que tout se passera très bien parce que ça viendra sûrement. Il pourrait agir de cette manière s'il pratiquait une politique de l'autruche. Mais dans la réalité, le responsable culturel en question va se méfier, ne sachant pas où il va. Il devra réadapter son offre et donc n'utilisera qu'une partie de la somme, quitte à décommander plusieurs prestations. C'est évident. Je n'ai pas dit pour autant que vous vouliez supprimer les subventions actuelles. C'est évident aussi.

Je pourrais encore comprendre des gens qui diraient que les subventions sont une autorisation de dépenser. Si le Conseil communal refuse le préavis en janvier, la Municipalité en tiendra compte et diminuera la subvention dans le cadre de son enveloppe. Mais là – je m'excuse de le dire – vous allez à l'envers du bon sens. Je ne connais pas d'endroit où on interprète les lois sur les finances comme vous. Il n'y a pas de conclusion financière dans le préavis et, par définition, le Conseil communal est souverain en matière de subvention.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Le débat qualifié d'«hallucinant», je l'appellerais «métaphysique». C'est la «galline» ou l'œuf. Ma lecture de ce document, que nous avons tous reçu, c'est que la Municipalité propose à notre vote une série de subventions en indiquant clairement qu'elles sont comprises et expliquées dans le rapport-préavis 2008/26. Je peux les accepter ligne par ligne, je peux les refuser ligne par ligne, c'est à moi de prendre une décision. Je ne vois pas pourquoi je devrais le faire en bloc.

Le préavis 2008/26 m'explique la volonté de la Municipalité dans le domaine de la culture, ses intentions pour les cinq prochaines années. C'est un appui pour les décisions que je dois prendre ce soir sur ces demandes de subventions supplémentaires. Pour le reste, puisque je peux lire tout seul, comme un grand, le préavis 2008/26, je n'ai pas besoin d'attendre le rapport de la commission. C'est un plus, bien sûr, mais je peux avoir mon avis en lisant le préavis tout seul.

Donc pour ce qui me concerne, cet amendement n'a pas lieu d'être.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Personnellement, je ne qualifierai pas le débat (... *rumeurs...*), mais je m'étonne. Devant ce Conseil, on a beaucoup parlé de faire de la politique, est-ce que j'en fais, en faisons-nous, de la grande ou de la petite, etc.

Or vous faites de la procédure. De la procédure de mauvaise foi, en plus. Vous pouvez hocher la tête, Monsieur Gillard. Je vous ai respecté. J'ai respecté la commission du Conseil, et en particulier la minorité de ce Conseil. Vous vous trompez de combat et vous vous trompez d'adversaire.

Dans le préavis sur la culture, j'ai vraiment essayé de respecter jusqu'au bout la minorité de ce Conseil en défendant, même face à mon parti et à ma majorité, des amendements que vous déposiez. En effet, s'il faut contenter tout le monde et pour que chacun se retrouve dans ce préavis, cela vaut la peine de faire certains compromis. Vous n'avez rien suggéré de cela lors de la dernière séance de commission. Tout le monde savait alors que ce préavis ne serait pas à l'ordre du jour de la première soirée sur le budget ni à la deuxième, demain, non plus.

Vous avez laissé se mener un débat où chacun disait que ça n'avait pas d'importance. Nous n'avons pas non plus pressé la présidente de rendre son rapport (... *rumeurs...*), en disant que ça n'avait pas d'importance si ce préavis ne passait pas lors du débat sur le budget : de toute façon, c'est prévu et on en discutera plus tard. Et aujourd'hui... Vous venez comme si vous découvriez que ce préavis ne pouvait pas passer ce soir. Les mêmes, les mêmes qui disent qu'il faut faire des économies de personnel... Qu'allez-vous nous faire faire ?

Il y a un préavis qui définit largement et clairement les choses, auquel vous pouvez vous opposer ou que vous pouvez accepter. Non ! Vous allez attendre, parce que même si M^{me} Knecht envoie son rapport le 15 décembre, comme elle l'a dit, ça ne change rien, vous n'aurez pas ce rapport avant la dernière séance de janvier au Conseil communal. Vous demanderez ensuite au Service de la culture, par mon intermédiaire, de passer par un crédit supplémentaire. Vous le ferez voter à la Commission des finances qui se réunit au mois de février, je ne sais quand... Ensuite, tout ça nous reviendra et, au final, nous serons au mois de... d'avril, je pense, lorsque nous pourrons discuter de cet objet (... *rumeurs...*). La moitié de la saison sera déjà passée et les gens qui attendent, pour lancer des projets, pour amplifier des projets, qui n'attendent que le Conseil, ne pourront pas le faire. Ensuite, ce ne sera plus nécessaire, la moitié de la saison sera passée. On leur dira de rouvrir en août, de faire avec ce qu'on leur donne et de reporter leurs projets à 2010.

Si vous décidez de couper les subventions maintenant, ils savent où ils en sont. Ils restent avec les montants qu'ils ont, et pas plus.

C'est de la mauvaise foi, c'est de l'hypocrisie et les institutions qui suivent ce débat vous jugeront !

(*Rumeurs.*)

M. Alain Hubler (AGT) : – Je ne sais pas si les institutions vont juger M. Meystre, M. Gillard et M^{me} Truan, mais on peut déjà en avoir une petite idée ici.

Madame Zamora, je suis désolé de vous avoir posé une question embarrassante au moment des petites questions, parce que vous avez bien fait de donner des informations sur les prédispositions de cette commission lors de cette conférence du Conseil d'Etat, cela éclaire un peu le débat.

Je constate – c'est une information publique – que les trois personnes qui ferraillent dur et ferme pour cet amendement faisaient toutes partie de la commission sur ce préavis. Elles ont donc pu suivre les débats. Ce sont des personnes qui savent exactement tout ce qui a été dit, tout ce qui a été voté. Je ne dirai pas ce qui a été voté.

Pour répondre à M. Ferrari, je ne sais pas si les trois personnes en question reflètent l'avis du plenum ou pas, mais j'imagine qu'elles ont donné leur avis dans la commission. Et lorsqu'elles ont voté. Vous me suivez ? Je leur dis simplement : si vous maintenez cet amendement et si vous continuez à l'appuyer, regardez-vous et tirez les conclusions des propos de M^{me} Zamora, qui parlait d'hypocrisie. Et maintenant, passons au vote de ce magnifique amendement, qui n'est peut-être pas une histoire de poule et d'œuf, mais qui est certainement un peu schizophrénique.

Le président : – Nous pourrons passer au vote quand nous aurons encore entendu sept intervenants.

M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.) : – Je serai donc brève et enchaînerai sur ce que disait M^{me} Zamora.

La proposition qui est faite de traiter ce préavis en janvier, puis de voter les crédits supplémentaires à la Commission des finances éventuellement à la fin du mois d'avril, porte préjudice à plusieurs institutions, prévues pour recevoir des subventions supplémentaires. Vous n'êtes peut-être pas sans savoir – certains parmi vous siègent dans les conseils de fondation, voire président quelques-unes de ces institutions – que les saisons se décident en général au cours des mois de janvier, février, mars, éventuellement avril. Si les saisons ne se construisent pas à ce moment, certaines institutions devront les reporter d'une année complète, et on sera alors en 2010. Ce n'est pas du tout souhaitable.

Ensuite, ces augmentations sont des autorisations de dépenser et pas des obligations.

Enfin, je comprends mal l'amendement de M^{me} Truan. En effet, elle demande une augmentation de Fr. 685'000.–, alors que le total de l'augmentation prévue pour 2009 est de

Fr. 765'000.–, sans vouloir entrer dans le détail des subventions proposées dans le budget de l'exercice 2009...

Le président : – Vous avez terminé, Madame Wermelinger ?

M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.) : – Oui, et je vous invite évidemment à refuser cet amendement.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – La question a été évoquée. Le budget est bien une autorisation de dépenser, mais pas une obligation. Est-ce que, pour dénouer la crise, la Municipalité pourrait s'engager à ne pas promettre et à ne pas dégager avant le débat sur la politique culturelle l'augmentation de subventions qui serait portée au budget ? Cela retarderait certes de quelques semaines les décisions que pourraient prendre les responsables culturels, mais cela pourrait peut-être faire avancer le débat.

M^{me} Thérèse de Meuron (LE) : – Je suis très surprise, comme bien de mes préopinants, par tout ce débat qui peut-être n'aurait pas lieu d'être.

M^{me} Isabelle Truan dépose, à raison ou à tort – à raison, je pense – un amendement. Ce qui est son droit le plus strict. Quand un amendement est déposé, on entre en matière, ou pas, on dit que c'est bien de le voter ou que c'est mieux de le refuser. Mais là, subitement, le Conseil communal, dans sa grande sagesse, entame un débat à n'en plus finir sur des questions de procédure.

J'ai une solution qui permettrait de résoudre rapidement la question : passer au vote. Et ma boule de cristal, sans dévoiler quelque secret que ce soit, me donne certainement le résultat final. Nous aurions ainsi mis un terme ce débat, qui n'aurait pas dû être.

Le président : – Ceci est, je crois, une motion d'ordre. Est-elle soutenue par cinq personnes ? Oui, en gros. Pas beaucoup plus... J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, je vous fais voter sur cette motion d'ordre.

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.) : – J'avais sollicité la parole pour demander l'appel nominal au moment du vote sur cet amendement.

Le président : – C'est tout à fait recevable, mais c'est bien de le préciser avant que la motion d'ordre arrive à un résultat. La discussion n'est plus demandée sur la motion d'ordre, il me semble. Je vous fais voter. Celles et ceux qui désirent passer au vote – qui sera nominal si vous êtes soutenue par quelques personnes de votre groupe, ce dont je ne doute pas – le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Peu de personnes désirent continuer la discussion... Abstentions ? Quelques personnes s'abstiennent.

Donc nous voterons de manière nominale si cinq personnes soutiennent M^{me} Ruiz dans cette demande. C'est le cas, nous pouvons passer au vote de l'amendement qui va être réaffiché, je pense :

Amendement

Soustraire les subventions liées au préavis 2008/26 Politique culturelle de la Ville pour un montant total de Fr. 685'000.–, soit :

Fr. 635'000.– au poste 3600.365 Service de la culture – Subventions à des institutions

Fr. 50'000.– au poste 3700.365 Bibliothèque municipale – Subventions à des institutions.

L'amendement est double, il comprend aussi une modification sur le poste 3700. Nous pouvons nous épargner un débat sur le 3700, nous sommes d'accord pour voter les deux volets de cet amendement à la fois. Ça ne vous dérange pas ? C'est parfait. Celles et ceux qui soutiennent l'amendement votent oui, celles et ceux qui le refusent votent non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Appel nominal

Oui : Abbet Raphaël, Bérard Marlène, Blanc Jean-Louis, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Gaudard Guy-Pascal, Gillard Nicolas, Grin Nicole, de Haller Xavier, Hildbrand Pierre-Antoine, Jacquat Philippe, Longchamp Françoise, Marion Axel, Martin Olivier, de Meuron Thérèse, Meylan Gisèle-Claire, Meystre Gilles, Müller Elisabeth, Perrin Charles-Denis, Picard Bertrand, Saugeon Esther, Schaller-Curiotto Graziella, Segura Serge, Truan Isabelle.

Non : Ansermet Eddy, Bergmann Sylvianne, Bettens Jean-Charles, Biéler Benoît, Cachin Jean-François, Chautems Jean-Marie, Clivaz Philippe, Cosandey Monique, Doepper Ulrich, Egli Andrea, Favre Truffer Sylvie, Fiora-Guttman Martine, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Graber Nicole, Grin Claude, Guidetti Laurent, Hubler Alain, Knecht Evelyne, Mach André, Matthey Isabelle, Mettraux Claude, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Nsengimana Nkiko, Ntumba Kahumbu Paul, Ostermann Roland, Payot David, Pernet Jacques, Peters Solange, Philippoz Roland, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rossi Vincent, Ruiz Rebecca, Ruiz Vazquez Francisco, Santschi Pierre, Schlachter Thomas, Stettler Maxline, Tétaz Myriam, Thambipillai Namasivayam, Torriani Elena, Trezzini Giampiero, Voutat Marlène, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali.

Abstentions : Chollet Jean-Luc, Da Silva Adozinda, Ferrari Yves, Fracheboud Cédric, Graf Albert, Litzistorf Spina Natacha, Mayor Isabelle, Pache Denis.

Par 48 non, 24 oui et 8 abstentions, vous avez refusé l'amendement de M^{me} Truan. Nous pouvons donc continuer la discussion sur 3600, Service de la culture. La discussion n'est plus demandée...

3700 Bibliothèque municipale

Il n'y a pas de discussion.

Nous sommes arrivés au terme du budget de Culture, Logement et Patrimoine. Celles et ceux qui acceptent la proposition de la Commission, soit d'accepter le budget, le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Abstentions ? Dans les mêmes proportions que les directions précédentes, vous avez accepté le budget de Culture, Logement et Patrimoine.

Passons à la direction suivante, la Direction des travaux. Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous donner l'avis de la Commission, s'il vous plaît ?

4. TRAVAUX

M. Fabrice Ghelfi (soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La Commission des finances a notamment relevé que cette direction bénéficiera du quart des 60 nouveaux postes accordés par la Municipalité au budget 2009, tout en prenant acte d'une proposition de renvoi de deux postes en 2010. Elle a pris note que la hausse du tarif des horodateurs est en cours de ratification auprès du Conseil d'Etat.

Un amendement est déposé visant à augmenter de Fr. 20'000.– la rubrique 4201.311 afin de permettre l'aménagement par du matériel ad hoc de 100 places supplémentaires pour vélos en ville. Bien qu'un préavis traitant de cette question soit attendu, cet amendement est accepté par 6 voix pour, 5 contre et 3 abstentions.

Au vote, la Commission des finances propose d'accepter le budget de la Direction des travaux par 9 oui, 5 abstentions et aucune opposition. Elle vous recommande d'en faire de même.

Le président : – Merci, Monsieur le président de la Commission des finances. Nous allons passer à la discussion service par service.

4100 Service du cadastre

La discussion n'est pas demandée.

4201 Service des routes et de la mobilité

La discussion n'est pas demandée.

4300 Service de l'urbanisme

La discussion n'est pas demandée.

4400 Service d'architecture

Pas de discussion sur ce service.

460 Service d'assainissement

4600 Administration et études

4601 Ramassage et tri des déchets

Toujours pas de discussion.

4602 Unité de gestion du réseau (UGR)

Pas de discussion.

4603 Traitement des eaux usées

Pas de discussion.

4604 Incinération des déchets

Pas de discussion.

4700 eauservice Lausanne

M^{me} Sylvianne Bergmann.

Discussion

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Je désire poser une question au sujet des ventes d'eau. La Commission des finances demande que les services soient rendus attentifs aux économies d'eau. Les clients d'eauservice sont véritablement très attentifs aux économies d'eau, puisque d'année en année, on voit dans les budgets que les recettes sont sinon surévaluées, du moins très bien dotées. Or dans les comptes, les baisses sont assez importantes. En vertu de la sincérité et de l'exactitude du budget, je me demande comment il se fait que ces ventes d'eau prennent chaque année l'ascenseur dans le budget et que, dans les comptes, elles sont inférieures de Fr. 2 à 3 millions.

Le président : – Merci, Madame Bergmann. La discussion continue. Je m'attendais à une réponse de la Direction des travaux, mais je ne sais pas...

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Est-ce que M^{me} Bergmann peut répéter sa question ? Parce que je n'ai pas très bien compris. Pourtant, j'étais attentif. (*Rires.*)

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – J'ai peut-être fait comme vous, j'ai parlé trop vite ! (*Eclats de rire.*)

Pour parler simple : chaque année, dans le budget, les ventes d'eau sont bien évaluées. Et chaque année dans les comptes, les résultats sont loin derrière les ventes budgétées, inférieures d'environ Fr. 2 ou 3 millions. En vertu de la sincérité du budget, comment se fait-il que les ventes d'eau soient toujours surévaluées ?

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – J'ai compris, maintenant... Depuis maintenant cinq ans, nous observons une diminution assez forte de la consommation d'eau dans les 86 communes que nous desservons. Vous l'avez relevé, nous diffusons une information auprès de nos clients pour qu'ils soient plus attentifs à leur consommation d'eau. Cela porte ses fruits.

D'autre part, votre remarque est pertinente, c'est vrai que de budget à budget, notre évaluation est fautive. Comment

est établi le budget? C'est toujours très hypothétique. Nous sommes prudents, et nous prenons comme base les trois dernières années. Nous prenons les comptes 2007, le budget 2008, une évaluation de 2009 et nous faisons une projection. Mais comme nous sommes régulièrement à la baisse, les comptes sont inférieurs au budget.

Le président : – La discussion continue sur la Direction des travaux.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – J'aimerais revenir sur l'amendement de la Commission des finances. Personnellement...

Le président : – (*L'interrompt.*) Madame, nous avons passé le service. Nous voterons les conclusions de la Commission des finances.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – A quel moment puis-je intervenir?

Le président : – Nous l'avons passé.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Mais nous n'en avons pas même discuté! Vous n'avez pas ouvert la discussion sur cet amendement! Je pense que vous devez ouvrir la discussion...

Le président : – Madame, nous discutons sur les conclusions de la Commission des finances. Le point a passé, c'était dans Routes et mobilité, au point 4201.311. Mais le vote pourra tout à fait refléter l'opposition à cet amendement, je pense.

La discussion continue pour eauservice. Elle n'est plus demandée.

Je vous fais voter sur la Direction des travaux. Celles et ceux qui suivent la recommandation de la Commission des finances, soit d'accepter le budget amendé, le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Je vous remercie. Abstentions? Avec une proportion à peu près identique, peut-être un peu plus d'abstentions que d'avis contraires, vous avez accepté le budget de la Direction des travaux.

Nous passons à la direction suivante, Enfance, Jeunesse et Education. Je donne la parole à M. le rapporteur.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

M. Fabrice Ghelfi (soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La Commission des finances à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation a accepté à l'unanimité un amendement qui intègre au budget la décision de municipaliser l'APEMS de Midi Stop et prévoit diverses modifications mentionnées dans mon rapport, visant à augmenter les charges de Fr. 71'000.– et les recettes de Fr. 91'500.–. Cet amendement réduit donc de Fr. 20'500.– le déficit prévu du budget de la Ville.

Un second amendement est déposé à la rubrique 5901.318. D'un montant de Fr. 87'200.–, il vise à financer, dès le premier franc de revenu, les cotisations à la caisse de pensions des accueillantes familiales regroupées dans la plate-forme lausannoise pour l'accueil familial. Au vote, cet amendement est accepté, respectivement refusé par 3 voix favorables, 6 voix opposées et 6 abstentions.

Au final, la Commission des finances propose d'accepter le budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation par 10 oui, 5 abstentions et aucune opposition.

Le président : – Merci, Monsieur le président de la Commission des finances. Nous allons passer à l'examen de cette direction. Là, j'espère qu'il n'y aura pas de malentendu. Nous restons toujours avec le même point de vue, nous votons sur les propositions de la Commission en général maintenant.

Passons à l'examen de la direction point par point.

500 Secrétariat général 5000 Administration et comptabilité

Il n'y a pas de discussion.

5001 Activités musicales, théâtrales et autres

Il n'y a pas de discussion.

5002 Cultes et temples

Madame Françoise Longchamp.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je déclare tout d'abord mes intérêts. Je suis présidente d'un conseil pastoral.

Durant cette année, les paroisses catholiques et protestantes de notre commune ont été avisées que le taux de prise en charge par la Commune des charges de conciergerie, sacristain, organiste, ainsi que les frais de culte seraient revus à la baisse dès le 1^{er} janvier 2009. Rien que pour le sacristain de notre paroisse, cela représente une diminution de son salaire de deux tiers par rapport à cette année, soit environ Fr. 24'000.– de moins. Inutile de vous dire que la paroisse ne pouvant pas compléter son salaire, notre sacristain risque de se retrouver au chômage partiel. Toutes les paroisses ne sont pas touchées de la même manière. Mais si, au niveau catholique, seulement onze paroisses seront touchées, je ne sais pas combien de paroisses en tout subiront une baisse de la contribution communale. On peut extrapoler et estimer que les charges communales sur ce poste devraient diminuer de plusieurs dizaines de milliers de francs. Or, à la lecture du budget, on constate au contraire une augmentation globale des charges de ce poste de plus de 0,76%, et qu'au poste 5002.452, Participations des Communes aux charges, il y a également une augmentation

de plus de Fr. 22'800.–, soit + 11,6%, de la participation des Communes aux charges d'exploitation des paroisses protestantes et catholiques ainsi que de la communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud, dont les limites débordent du territoire lausannois. La Municipalité pourrait-elle nous donner des explications à ce sujet ?

J'aimerais également faire une remarque au sujet du rapport de la sous-commission sur le poste 5002.313, Achat des livres de chant Alléluia par les paroisses protestantes. Les commissaires reconnaissent à juste titre que ces livres sont assez fragiles. Cependant, ils estiment que ceux-ci devraient durer quelques années. C'est le cas puisque, à ma connaissance, ils ont duré plus de dix ans. Si l'on compare avec le taux de rotation du parc informatique de la Ville, on peut dire que ces livres de chant ne sont pas changés souvent !

Quant à affirmer que l'on pourrait d'une manière générale remplacer les livres par de la rétroprojection, c'est méconnaître le terrain. D'une part, cela ne convient pas à tout le monde, notamment aux enfants et aux personnes âgées et, d'autre part, tous les lieux de culte ne se prêtent pas à une telle pratique.

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation : – En effet, nous avons vérifié toutes les prestations que nous payons pour les nettoyeurs. Nous avons opté pour un système simple : considérer le nombre de mètres carrés des surfaces que nous devons nettoyer et que la Ville doit subventionner et déterminer un taux identique pour chaque paroisse, catholique ou protestante. Les faibles augmentations sont liées aux hausses de salaire, vous l'avez dit vous-même : c'est 0,76 %, vous calculez l'augmentation du coût de la vie et vous voyez que nous ne sommes pas très haut.

Ensuite, l'augmentation de Fr. 22'000.– que vous signalez est due cette année à l'introduction d'une subvention supplémentaire pour la communauté israélite. C'est une église reconnue, pour laquelle nous avons convenu, après étude, d'un versement d'aide pour l'entretien de Fr. 30'000.–.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je fais cependant remarquer à M. le municipal que cette diminution de prestations ne concerne pas seulement le nettoyage. Au lieu d'assurer l'entier du salaire du sacristain, la Commune n'en prendra plus qu'un tiers, ce qui représente pour notre seule paroisse une diminution de participation de Fr. 24'000.–. En plus, il y a la diminution de son poste de concierge, mais je ne parle là que du poste de sacristain.

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation : – Oui, Madame Longchamp. Je n'ai pas en tête toutes les augmentations et diminutions opérées, tant pour les paroisses protestantes qui figurent au budget, que pour les catholiques qui sont subventionnées. Comme vous l'avez noté vous-même, l'augmentation est de 0,76 %. Elle tient compte de diverses diminutions de coût dans des paroisses ; dans d'autres il a

fallu augmenter, parce qu'elles avaient moins de postes de conciergerie que de nombre de mètres carrés. Entre les unes et les autres, cela se compense. Fr. 30'000.– supplémentaires ont été introduits pour l'entretien de la synagogue.

J'ai oublié de vous répondre tout à l'heure sur les livres Alléluia. Nous avons convenu avec les paroisses protestantes qui devaient changer leurs livres de chant de ne pas les remplacer tous en une fois. Les paroisses nous avaient fait la demande en dehors du cadre budgétaire l'année passée. C'est donc l'Eglise réformée vaudoise (ERV) qui a financé l'achat pour obtenir un prix de gros et nous la remboursons au fur et à mesure.

Le président : – La discussion continue sur 5002 Cultes et temples. Elle n'est plus demandée.

5003 Service de santé des écoles

La discussion n'est pas demandée.

5410 Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire

Pas de demande de parole.

5411 Enseignement spécialisé

Pas de demande de parole.

5500 Service dentaire

Pas de demande de parole.

561 Service de la jeunesse et des loisirs

5610 Administration du service et fondations privées subventionnées

Pas de demande de parole.

5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire

Pas de demande de parole.

5612 Accueil vacances

Pas de demande de parole.

5613 Institutions d'éducation

Pas de demande de parole.

5800 Ecoles primaires et secondaires

Pas de demande de parole.

590 Service de la petite enfance

5900 Centres de vie infantine communaux

5901 Institutions subventionnées

Pas de demande de parole.

Nous pouvons voter sur la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. Celles et ceux qui suivent l'avis de la Commission le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Dans des proportions identiques aux directions précédentes, vous avez accepté le budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, amendée par la Commission.

Sécurité sociale et environnement, Monsieur le rapporteur.

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La Commission des finances propose simplement d'accepter le budget de la Direction sécurité sociale et environnement par 11 oui, 4 abstentions et sans opposition.

Le président : – Merci, Monsieur le rapporteur. Nous allons passer à l'examen de la direction.

610 Service des assurances sociales 6100 Secteur assurances sociales 6101 Secteur administratif DSS+E

Pas de demande de parole.

630 Service social Lausanne – CSR 6300 Administration du service

Pas de demande de parole.

6301 Unités de support

Pas de demande de parole.

6302 Unités de prestations

Non plus, pas de demande de parole.

6303 Subventions et aides individuelles

Monsieur Hildbrand.

Discussion

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – Pour animer les débats qui tendent à s'endormir – les choses vont sans doute trop vite –, je ferai une proposition d'amendement au poste 6303.366 Aides individuelles.

Le budget 2009 actuel est de Fr. 1'470'000.–. Ma proposition est de l'augmenter de Fr. 700'000.–. Ne voyez pas l'effet de l'écoulement du temps ou une générosité indue dans cette proposition, puisque en contrepartie, je propose bien évidemment une baisse de Fr. 700'000.– à un autre poste, au budget des Services industriels, 77.366 Multimédia.

Le Conseil communal, ou en tout cas sa majorité, avait choisi d'offrir des abonnements au télé-réseau pour les personnes à faible revenu qui sont déjà exonérées de la taxe TV. Il s'agit de la redevance Billag bien connue. Une telle aide pour des personnes impécunieuses, qui découle de la volonté de ce Conseil, n'est pas remise ici en cause. Simplement, l'idée est de la faire figurer dans les comptes de Sécurité sociale et environnement plutôt qu'au budget des Services industriels. Il s'agit simplement de clarifier la situation ou d'obtenir une plus grande transparence dans les aides accordées et qui, me semble-t-il, devraient être groupées, en tout cas pour les aides sociales, à la Direction de la sécurité sociale.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Je soutiens pleinement cette proposition, elle va dans le droit fil de ce que j'ai démontré en introduction au débat sur le budget. Ces prestations doivent apparaître ailleurs, parce qu'elles ne sont pas liées directement au service.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Cet amendement, sur le fond duquel je ne me prononce pas pour l'instant, pose un problème d'ordre réglementaire : il aurait dû être présenté en Commission des finances. C'est dommage, vous parlez assez peu, en Commission des finances. Le Règlement dit qu'on ne peut pas augmenter le budget d'une rubrique prise isolément de plus de 10%. En l'occurrence, l'augmentation est de plus de 40%, ce qui est une irrégularité au niveau réglementaire.

Sur le fond, l'opération étant neutre, la Municipalité ne fera pas une crise de nerfs si vous transférez cette subvention des Services industriels au Service social.

Le président : – Merci, Monsieur Bourquin. M. Ghelfi va nous donner la précision du Règlement.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Article 82 de notre Règlement : « Les amendements à un préavis municipal – ce qui est exactement le cas de celui-ci – qui comporteraient une dépense supplémentaire ou la majoration de plus de 10% d'un poste proposé – donc d'une rubrique, comme ici – ne peuvent être adoptés par le Conseil communal avant que la Municipalité et la commission compétente se soient prononcées à leur sujet. »

Formellement, il aurait fallu déposer cet amendement en Commission des finances, qu'il y soit traité, que la Municipalité puisse se positionner.

Cela dit, sur le fond...

Le président : – Monsieur Hildbrand, vous admettez que ce sera pour l'année prochaine ou pour une discussion en Commission des finances.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Le point de vue de la Direction des SIL est

extrêmement respectueux de celui du Conseil communal et de la Direction de mon collègue Bourquin. Je vous rappelle seulement que cette subvention a été voulue par ce Conseil. Elle a été proposée comme un amendement au budget des Services industriels. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, vous avez tout à fait le droit de transférer cette subvention à un autre poste, tout en la maintenant.

Il y a cependant une raison pour laquelle elle est bien placée dans le budget du Service multimédia : elle concerne l'ensemble des clients du Service multimédia exemptés de la taxe Billag. Ce qui signifie, lorsque je dis l'ensemble des clients télé-réseau, que cela concerne un certain nombre de personnes qui ne sont pas domiciliées à Lausanne. Or il se trouve que la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a pour but de s'occuper socialement des personnes domiciliées à Lausanne. Vous avez voulu étendre cette prestation à d'autres gens, il faudrait éventuellement tenir compte de cette petite différence dans vos décisions.

(Rumeurs.)

M^{me} Marlène Bérard (LE) : – Je m'étonne de la procédure à laquelle vous appelez. En début de séance, M. Ferrari disait à Lausanne Ensemble qu'elle refusait les comptes, sans proposer aucun amendement. Maintenant, nous venons avec une proposition d'amendement, une augmentation compensée par une baisse sur un autre poste. Le budget reste équilibré. Ce que je veux relever par là, c'est que nous sommes étonnés par la procédure. Ne nous reprochez pas de ne pas nous prononcer sur certains postes et ne sortez pas le Règlement quand nous venons avec des amendements qui, sur le fond, ne changent rien au budget global.

Le président : – Madame Bérard, outre le fait que, vous le relevez vous-même, ça ne change rien sur le fond, vous comprendrez que je dois faire appliquer le Règlement et que cet amendement n'est pas réglementaire.

M^{me} Andrea Egli (AGT) : – Pourquoi cette subvention est-elle plus adéquate au Service social qu'ici ? Elle touche tant les SI que le domaine du Service social. Dans l'une ou dans l'autre direction, elle est adéquate. Sauf pour les raisons données par M. Pidoux au sujet des non-Lausannois. Mais cette subvention a tout à fait sa place, au moins pour les Lausannois, aux Services industriels.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – Que force soit au Règlement. Je retire cet amendement. Je suis désolé d'avoir provoqué cette discussion qui visiblement dérape. Nous reviendrons sous une autre forme pour faire ce type de propositions qui visent, simplement, plus de transparence.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – La proposition a été retirée, je pose néanmoins ma question. Je crois avoir mal compris ou pas compris du tout.

M. le directeur des SI nous a-t-il dit que cette subvention n'était pas limitée aux Lausannois ou s'étendait... Je crois

me souvenir que lorsque nous avons parlé de la CIFEA – nous étions en période d'extrêmes difficultés budgétaires – il avait été question de limiter nos aides aux Lausannois et aux seuls Lausannois. Est-ce que c'est le même cas ou ai-je vraiment mal compris ?

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Je vous fais mes excuses, je suis dans l'incertitude à ce sujet. Les informations qui me viennent de mes services laissent entendre que des non-Lausannois pourraient éventuellement bénéficier de cette subvention. D'autre part, M. Ghelfi semble avoir des souvenirs tout à fait précis et convergents avec ceux de M. Chollet, qui disent qu'il y a trois ans, le Conseil communal avait bel et bien voulu réserver cette prestation aux Lausannois. C'est une raison de plus, si vous me permettez, de saluer la sagesse de M. Hildbrand : ce sera l'occasion pour nous de vérifier qui sont les bénéficiaires de cette prestation. La proposition de M. Hildbrand sera parfaitement ajustée aux informations précises que nous pourrions donner après vérification.

Le président : – Merci, Monsieur Pidoux. Je crois que nous pouvons passer à la suite de cette direction.

640 Service du travail et de l'intégration 6400 Administration du service

Monsieur Charles-Denis Perrin.

Discussion

M. Charles-Denis Perrin (LE) : – Excusez-moi, je désire intervenir encore sur le sujet précédent. Pour éviter qu'on nous parle de la TVA, qui pourrait être un problème par le fait qu'il y aurait des facturations internes, je rappelle que quel que soit le cas de figure, la TVA doit être payée, puisqu'il s'agirait à ce moment-là de prestations à soi-même. S'il y a une autre raison de ne pas faire ce que propose M. Hildbrand, on l'examinera, mais ne prenez pas le prétexte de la TVA pour le faire.

Le président : – Merci, Monsieur Perrin. Nous continuons.

6400 Administration du service 6401 Office du travail

Il n'y a pas de discussion.

6401 Office régional de placement

Pas de discussion.

6404 Emplois temporaires subventionnés

Pas de discussion.

6600 Service des parcs et promenades

La discussion n'est pas demandée.

Nous avons fini d'examiner Sécurité sociale et Environnement. Je propose à celles et ceux qui soutiennent la Commission dans sa proposition amendée de le manifester en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Toujours dans la même proportion, vous avez accepté le budget de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Passons au dernier budget, celui des Services industriels. Monsieur le président de la Commission des finances.

7. SERVICES INDUSTRIELS

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La Commission des finances a relevé aux Services industriels la création du service commercial au 1^{er} janvier 2008, l'ouverture du centre de formation des 46 apprentis dans le bâtiment du Magesi et la difficulté d'estimer précisément les charges et les recettes de cette direction.

Au vote, la Commission des finances propose d'accepter le budget de la Direction des services industriels par 11 oui, 4 abstentions et sans opposition.

Le président : – Merci, Monsieur Ghelfi. Nous passons à l'examen service par service.

700 Développement stratégique

Il n'y a pas de discussion.

701 Comptabilité et finances

Pas de discussion.

702 Magesi

Toujours pas de discussion.

74 Gaz et chauffage à distance

Pas de discussion.

75 Electricité

Pas de discussion.

76 Multimédia

Monsieur Guy Gaudard.

Discussion

M. Guy Gaudard (LE) : – J'aimerais savoir quelle est la part du budget Multimédia affectée à Cityphone.

Le président : – Laissons à M. Pidoux un instant pour trouver ses notes avant de lui passer la parole... Monsieur Pidoux, vous avez la parole.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Si je ne me trompe pas, la part *voice over IP* du budget du SIMA était de Fr. 637'000.– en 2008 et de Fr. 900'000.– de plus, un peu moins de Fr. 1'600'000.– en 2009.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je ne désire pas introduire un débat contradictoire et enflammé à 23 h, mais une question me tarabuste. Pourquoi le graphisme de la présentation du budget est-il différent ? Est-ce l'individualisme des SI ? Ou de son directeur ? Ou bien...

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Mon individualisme, mais aussi ma solidarité et ma collégialité sont bien connus. Ils n'ont rien à voir avec la présentation graphique du budget, laquelle est due au passage de la comptabilité des Services industriels sur SAP. Ce système a des incidences typographiques sur l'impression, puisque nous n'avons pas le même système de génération des textes à travers les dispositifs informatiques des uns et des autres. On peut espérer que cette particularité disparaîtra puisque le caractère italique n'est en effet pas très lisible.

M. Guy Gaudard (LE) : – Je désire savoir combien d'abonnés sont actuellement usagers de Cityphone. En effet, on entend des chiffres qui sortent de l'ordinaire et à un niveau presque inférieur à une certaine rentabilité.

Le président : – Je ne sais pas si c'est tout à fait le moment, dans un budget, mais peut-être M. Pidoux... M. Ghelfi semble avoir la réponse. Je lui laisse la parole.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Je me réfère au rapport de la sous-commission, où une phrase indique – je me contente de la lire : «A ce jour, City-TV compte plus de 77'000 abonnés, Citycable 14'000 et Cityphone 1300.»

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Je confirme les chiffres de M. Ghelfi. Une récente action auprès de Cityphone a vu encore croître le nombre d'abonnés à ses prestations téléphoniques. Et pour préciser ma réponse à M. Gaudard tout à l'heure, j'ajoute que l'excédent de recettes de la prestation Cityphone doit être de quelque Fr. 400'000.–.

M. Guy Gaudard (LE) : – Je trouve que la rentabilité n'est pas au rendez-vous. M. Ghelfi parle de 1300 abonnés et là, tout à l'heure, vous annonciez un coût de Fr. 600'000.–. Si on divise cette somme par 1300 abonnés, cela correspond à peu près à un coût de Fr. 480.– par abonné. Je ne sais pas, j'ai un doute par rapport à la rentabilité de ce service.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Nous entrons dans des considérations qui ne sont pas loin de toucher le secret des affaires, mais nous sommes une collectivité publique. Je vous répète le chiffre que

j'ai donné tout à l'heure. Les Fr. 600'000.– correspondaient au budget de 2008. Le budget 2009 est de Fr. 1'600'000.–. Ces Fr. 1'600'000.– de revenus incluent pour Fr. 360'000.– d'abonnements et pour 1,2 million de communications téléphoniques; de l'ordre de Fr. 250'000.– en 2008 ils seront de Fr. 1 million de plus en 2009. Tout cela doit être référé à des coûts totaux de Fr. 1'155'000.– pour les achats d'installations et les prestations de tiers, et à un peu moins de Fr. 477'000.– pour l'affectation des ressources humaines du service. L'opération est donc parfaitement rentable.

Le président : – Merci, Monsieur Pidoux. S'il n'y a plus de discussion sur Multimédia, je vous propose de passer au service commercial.

77 Service commercial

La parole n'est pas demandée.

Ce qui termine la discussion sur les Services industriels. Celles et ceux qui acceptent le budget tel que proposé par la Commission des finances le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Je vous remercie. Abstentions? Toujours dans la même proportion, vous avez accepté le budget des Services industriels.

Je vous propose à ce stade, comme je vous l'avais annoncé, de voter sur la conclusion 1 du préavis 2008/40. Il faudrait que M. Barbi nous donne les derniers chiffres. Peut-être peut-on les afficher à l'écran, comme ça tout le monde les aura sous les yeux.

Nous votons donc la conclusion 1. Ensuite, nous passerons à la discussion du plan des investissements et nous voterons sur les conclusions plus tard.

*Conclusion 1
d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2009
comme il suit :*

Charges	1'656'973'700.–
Revenus	1'646'825'400.–
Excédent de charges	10'148'300.–

Celles et ceux qui acceptent ce budget amendé le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Je vous remercie. Abstentions? En proportion toujours identique aux directions individuelles, vous avez accepté le budget 2009 de la Commune.

Nous passons maintenant au plan des investissements 2009-2012, et j'ouvre la discussion.

PLAN DES INVESTISSEMENTS POUR LES ANNÉES 2009 à 2012

Discussion

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – Je salue l'extension de la période sous contrôle. Les années précédentes nous

devions nous contenter de deux ans, cette année, quatre ans sont couverts. C'est un excellent progrès qui permet de mieux prévoir les futures dépenses de notre Ville en matière d'investissements.

Un ou deux éléments me paraissent cependant un peu délicats. A la fin 2008, pour les crédits 2009, Fr. 136,4 millions de dépenses étaient prévisibles. Or les crédits 2009 à voter aujourd'hui sont de Fr. 52 millions. C'est un énorme écart qui laisse évidemment penser qu'il faut maintenant affiner le processus. La Commission des finances pourra peut-être se pencher de manière un peu plus approfondie que le quart d'heure qu'elle a passé à discuter du plan des investissements.

Je rappelle une demande que je présente assez rituellement : pour que les équipements fonctionnent, a dit M. le syndic tout à l'heure, il faut des gens qui s'en occupent. Donc il faut aussi des frais d'exploitation qui dépendent des investissements prévus pour les X années à venir. Cette fois sur les quatre années prochaines. J'espère donc que l'an prochain, nous verrons un plan des investissements un peu plus complet. J'espère aussi que la Commission des finances prendra son temps. Peut-être le quart d'heure était-il d'une immense qualité, mais ce plan mériterait quand même un examen un peu plus attentif.

Je profite de ce que j'ai la parole pour poser une question qui concerne les Services industriels. Au point 7.20, dans les feuilles vertes, à la page AII-10, je trouve : «VPP Chavalon». Que signifie «VPP Chavalon»? C'est un montant d'ailleurs mis «pour mémoire». M. Pidoux peut-il nous éclairer?

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Sur la question précise de M. Santschi, je peux effectivement fournir une traduction. VPP signifie Virtual Power Plant c'est-à-dire centrale électrique virtuelle. Pourquoi virtuelle? Non parce qu'elle n'existe pas encore, ou parce que les oppositions ont eu raison d'elle, mais parce que le mode de fonctionnement de cet ouvrage, lorsqu'il sera construit, a quelques particularités. En effet, il sera exploité et géré par une société du nom de CTV, Centrale thermique Vouvry. Elle est en particulier propriété d'EOS et de Romande Energie, mais les actionnaires d'EOS pourront en tirer de l'énergie sans en être les exploitants, en fonction de leur part au capital de cette société. En cela, c'est à la fois une centrale réelle et réellement exploitée et virtuellement exploitée par les actionnaires, en l'occurrence EOS.

Le président : – Merci, Monsieur Pidoux. La discussion se poursuit sur le plan des investissements. Elle n'est plus demandée.

Il reste un dernier point, l'évolution présumée de la situation financière, au point 6 du préavis 2008/40, à la page 16⁴.

⁴BCC 2008-2009, T. I (N° 7/I), p. 688.

Apporte-t-elle des commentaires ou des demandes d'explications supplémentaires? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Si personne ne demande la parole, je clos la discussion sur ce point et je vous propose de voter les deux dernières conclusions du préavis du budget. Celles et ceux qui acceptent les conclusions 2 et 3 le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Merci. Les avis contraires sont fatigués. Abstentions? Je vous remercie. Dans une proportion comptant moins d'avis contraires, vous avez accepté les deux dernières conclusions.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2008/40 de la Municipalité, du 1^{er} octobre 2008;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2009 comme il suit:

Charges	Fr. 1'656'973'700.–
Revenus	Fr. 1'646'825'400.–
Excédent des charges	Fr. 10'148'300.–

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2009 à 2012;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2009.

Le président: – Je crois que nous avons notre compte pour ce soir, je vous souhaite une très bonne fin de soirée et vous dis à demain soir. Merci.

La séance est levée à 23 h 20.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

